

Sources de l'Adour Chiroulet (65)







SOMMAIRE

1. Contexte général

1.1 Actualité du SMAA en 2021	p 2
1.2 Les agents du SMAA 1.2.1 Les moyens humains 1.2.2 Les moyens techniques	р7 р7 р7
1.3 Répartition territoriale des techniciens rivière	р9
2. Mission de suivi et gestion	
des cours d'eau 2021 SMAA dossier n°240 65 1874	
2.1 Contexte d'intervention	p 12
2.2 Bilan de l'exécution des missions 2.2.1 Tableau synthétique	p 13 p 13
3. Note de synthèse sur l'état	
des cours d'eau	
3.1 Adour amont 3.1.1 Rappel des actions 2021 3.1.2 Mise en oeuvre du programme 3.1.2.1 Les actions de type A1 3.1.2.2 les actions de type A2 3.1.2.3 Les actions de type A3 3.1.2.4 Les actions de type B3 3.1.2.5 Risque d'embâcle, ruisseau du Hourc 3.1.3 Perspectivres 2022	p 16 p 16 p 18 p 18 p 19 p 21 p 22 p 23 p 24
3.2 Adour en aval de Tarbes 3.1.1 Contexte général sur le sous-bassin 3.2.2 Gestion de la dynamique fluviale 3.2.3 Gestion de la ripisylve et enlèvement d'embâcles 3.2.4 Partenariat avec le Lycée agricole de Vic-en-Bigorre 3.2.5 Partenariat avec les fédérations de pêche	p 25 p 25 p26 p 26 p 26

p 28

3.2.6 Perspectives 2022

3.3 Sous bassin de l'Echez	p 29
3.4 Sous bassin du Louet	p 32
3.4.1 Bilan de l'année 2021	p 32
3.5 Sous bassin versant Estéous - Alaric	p 33
3.5.1 Contexte	р 33
3.5.2 Mise en oeuvre du programme	р 33
3.5.3 Gestion de la végétation du sous-bassin de l'Alari	
3.5.4 Gestion de la dynamique fluviale de l'Alaric	p 35
3.5.5 Sous bassin de l'Estéous	p 36
3.5.6 Autres actions	р 38
3.5.7 Suivi de travaux, diagnostic	p 39
3.5.8 Actions diverses	р 39
3.5.8.1 Protocole gestion des ouvrages de l'Au	
3.5.8.2 Etude de danger ZAC Séméac Soues	p 41
3.5.8.3 Suivi de chantiers divers	p 42
3.5.8.4 Autres chantier suivis	p 42
3.5.9 Perspectives 2022	p 42
3.5.9.1 Poursuite du programme	p 42
3.5.9.2 Hors programme	p 42
3.6 Sous bassin des Lées et du Larcis	p 43
3.6.1 Contexte territorial et géomorphologique	p 43
3.6.2 Contexte administratif et réglementaire	p 43
3.6.3 Suivi des cours d'eau et évènements climatique	
3.6.4 Mise en oeuvre du programme de travaux	р 45
3.6.4.1 Travaux de première restauration	р 45
3.6.4.2 Travaux d'entretien post crues	р 45
3.6.4.3 Autres actions	p 45
3.6.4.4 Opérations prévisionnelles pour 2022	p 47
3.7 Sous bassin de l'Arros	p 48
3.7.1 Les crues	p 48
3.7.2 Conseil auprès des propriétaires	p 49
3.7.3 Le lien avec le PAPI	p 49
3.7.4 Des actions de ralentissement dynamique	p 50
3.7.5 Chantiers de valorisation de la biomasse	p 51
3.7.6 Actions de sensibilisation	p 52
3.8 Actions de communocation et d'animation	p 53
3.8.1 Interventions dans les établissements scolaires	p 53
3.8.2 Sensibilisation du grand public	p 54
3.8.3 Chantiers-jeunes	р 54
3.8.4 Animations avec les structures jeunesse	р 55
3.8.5 Site internet et facebook	p 55
3.8.6 Plaquette de présentation	p 56
3.8.7 Journée thématique avec les élus	p 57
3.8.8 Relation avec la presse	p 57
3.8.9 Réunions par sous-bassins	p 57

4. Bilan des actions suivies par le technicien inondation concernant la gestion des champs naturels d'expansion de crues et les actions mises en oeuvre sur le ralentissement dynamique

4.1 Rappel des principaux objectifs de 2021	p 60
4.2 Rabastens de Bigorre et Villecomtal sur Arros	p 60
4.3 Vic-en-Bigorre	p 61

5. Orientations pour 2022

5.1 Orientations pour 2021	p 64
5.2 Bilan coût journée technicien	p 65

Annexes

Annexe 1	Préconnisation d'aménagements de ralentissement			
	dynamique sur la commune de Rabastens-de-Bigorre	p 66		
Annexe 2	Plaquette du SMAA	p 70		
Annexe 3	Livret de présentation de l'exposition Adour Amont	p 77		
Annexe 4	Bilan coût journée technicien	p 107		

1

Contexte général

1.1 Actualités du SMAA en 2021

Le Syndicat Mixte de l'Adour Amont assume la compétence Gemapi sur le territoire de l'Adour Amont depuis maintenant sa création en fin d'année 2018.

Le périmètre de compétence du SMAA est désormais en adéquation quasi-totale avec les contours du bassin hydrographique ce qui permet de porter une réflexion globale garante de la mise en œuvre d'actions concertées entre l'Amont et l'aval les cours d'eau du territoire.

Après plus de 3 ans d'existence, le SMAA est aujourd'hui bien visible dans le paysage des acteurs du grand cycle de l'eau sur cette partie du bassin et cette bonne implantation locale a été encore renforcer en 2021 par la mise en œuvre d'action répondant aux besoins du bassin :

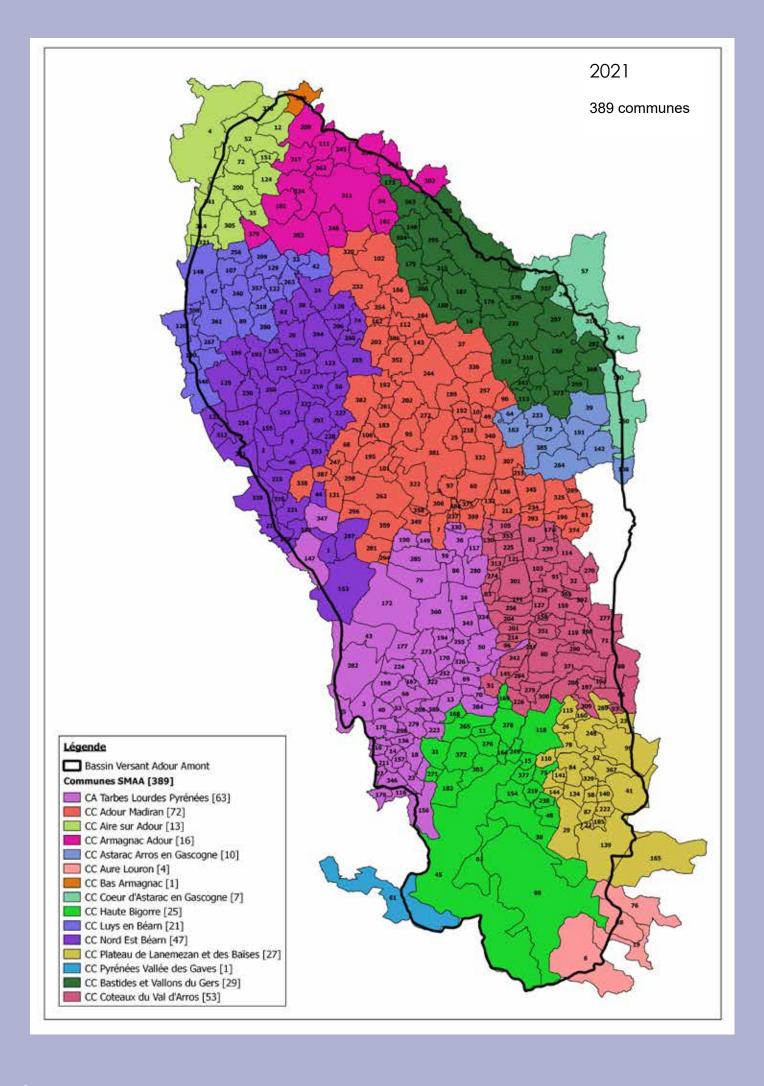
- Accompagnement des élus et riverains pendant et après les crues majeures en particulier celle de décembre 2021
- Mise en œuvre du programme d'action et adaptation de ce dernier au regard des événements hydraulique récents
- Prise en charge d'un inventaire des zones humides dans lequel toutes les intercommunalités membres apportent leur regard sur les zones humides de leur territoire afin de poursuivre le travail de façon la plus adapter après la première phase d'étude
- Prise en charge de l'animation du site Natura 2000 et recrutement d'un agent dédié qui permettra de mieux appréhender les impacts des actions du syndicat sur le fleuve
- Réalisation et diffusion de supports de communication et de sensibilisation sur la gestion des cours d'eau et travail de plus en plus important auprès des élus et des scolaires.



Comité syndical du 14 juin 2021



Augustin Creton, chargé de missions Natura 2000 et zones himides



EPCI	Numéro	INSEE	Commune
	3 5	65002 65005	Adé Allier
	8	65010	Angos
	13	65019	Arcizac-Adour
	14	65020	Arcizac-ez-Angles
	18 23	65247 65033	Arrayou-Lahitte Arrodets-ez-Angles
	27	65038	Artigues
	34	65047	Aureilhan
	36	65048	Aurensan
	40	65052	Averan
	43 50	65057 65062	Azereix Barbazan-Debat
	53	65067	Barry
	55	65070	Bartrès
	59	65072	Bazet
	66	65080	Bénac Bornas Dobat
	69 70	65083 65084	Bernac-Debat Bernac-Dessus
	79	65100	Bordères-sur-l'Échez
	85	65107	Bourréac
	86	65108	Bours
	116 117	65144 65146	Cheust Chis
	136	65146	Escoubès-Pouts
	147	65185	Gardères
	149	65189	Gayan
	156	65200	Germs-sur-l'Oussouet
	157 167	65203	Gez-ez-Angles
	170	65220 65223	Hibarette Horgues
CA Tarbes Lourdes	172	65226	Ibos
Pyrénées	177	65235	Juillan
	178	65236	Julos
	179 190	65237	Juncalas
	190	65244 65251	Lagarde Laloubère
	198	65257	Lanne
	208	65268	Layrisse
	211	65011	Les Angles
	216 223	65271 65281	Lézignan Loucrup
	224	65284	Louey
	252	65313	Momères
	266	65321	Montignac
	273	65331	Odos
	279 280	65339 65340	Orincles Orleix
	282	65344	Ossun
	283	65345	Ossun-ez-Angles
	285	65350	Oursbelille
	288	65355	Paréac Saint-Martin
	323 326	65392 65401	Saint-Martin Salles-Adour
	330	65406	Sarniguet
	334	65410	Sarrouilles
	343	65417	Séméac
	346 347	65421	Sère-Lanso
	355	65422 65433	Séron Soues
	360	65440	Tarbes
	384	65464	Vielle-Adour
	389	65479	Visker
	-	65000	Ancian
	6 19	65006 65031	Ancizan Arreau
CC Aure Louron	28	65039	Aspin-Aure
	76	65092	Beyrède-Jumet-Camous
		1344.54	all the same of the same

EPCI	Numéro	INSEE	Commune
	68	64111	Bentayou-Sérée
	101	64173	Casteide-Doat
	106	64174	Castéra-Loubix
	183	64293	Labatut
	195 247	64309 64372	Lamayou Maure
	261	64395	Monségur
	262	64398	Montaner
	296	64451	Ponson-Debat-Pouts
	298	64454	Pontiacq-Viellepinte
	338	64515	Sedze-Maubecq
	7	65007	Andrest
	10	65013	Ansost
	25	65035	Artagnan
	37	65049	Auriébat
	49	65061	Barbachen
	60	65073	Bazillac
	81	65102	Bouilh-Devant
	90	65114	Buzon
	95 97	65119	Caixon
	102	65121 65130	Camalès Castelnau-Rivière-Basse
	112	65130	Castelliau-Riviere-Basse Caussade-Rivière
	131	65160	Escaunets
	132	65161	Escondeaux
	143	65174	Estirac
	152	65196	Gensac
	162	65215	Hagedet
	166	65219	Hères
	184	65240	Labatut-Rivière
	186	65242	Lacassagne
	189	65243	Lafitole
	192	65248	Lahitte-Toupière
	196	65254	Laméac
	202	65262	Larreule
CC Adour Madiran	203	65264	Lascazères
	212	65269 65273	Lescurry
	232	65296	Madiran
	234	65297	Mansan
	237	65299	Marsac
	244	65304	Maubourguet
	251	65311	Mingot
	257	65314	Monfaucon
	269	65325	Moumoulous
	272	65330	Nouilhan
	281	65341	Oroix
	293	65361	Peyrun
	294	65364	Pintac
	306 307	65372 65375	Pujo Rabastens-de-Bigorre
	320	65387	Saint-Lanne
	322	65390	Saint-Lézer
	325	65397	Saint-Sever-de-Rustan
	328	65403	Sanous
	332	65409	Sarriac-Bigorre
	336	65412	Sauveterre
	340	65414	Ségalas
	345	65418	Sénac
	349	65425	Siarrouy
	352	65429	Sombrun
	354	65432	Soublecause
	358	65438	Talazac
	359	65439	Tarasteix
	369 374	65446	Tostat Trouley-Labarthe
	374 375	65454 65457	Trouley-Labarthe Ugnouas
	375	65460	Vic-en-Bigorre
	382	65462	Vidouze
	386	65472	Villefrangue
	387	65476	Villenave-près-Béarn
	388	65477	Villenave-près-Marsac
	-		

EPCI	Numéro	INSEE	Commune
2. 0.	39	32020	Aux-Aussat
	64	32039	Beccas
	73	32050	Betplan
	108	32086	Castex
CC Astarac	142	32126	Estampes
Arros en	163	32152	Haget
Gascogne	191	32132	Laguian-Mazous
	233		Malabat
	264	32225	
		32283	Montégut-Arros
	385	32464	Villecomtal-sur-Arros
	4	40001	Aire-sur-l'Adour
	12	32004	Arblade-le-Bas
	35	32017	Aurensan
	52	32017	Barcelonne-du-Gers
	72	32027	Bernède
	124	32108	Corneillan
CC Aire sur	151	32108	
Adour			Gée-Rivière
	200	32192	Lannux
	305	32333	Projan
	314	40247	Saint-Agnet
	333	40290	Sarron
	341	32424	Ségos
	378	32460	Vergoignan
	22	65034	Arrodets
	26	65034	
			Artiguemy
	29	65041	Asque Average Prot Labitto
	41	65054	Avezac-Prat-Lahitte
	58	65071	Batsère Bangué Malàna
	67	65081	Benqué-Molère
	78	65096	Bonnemazon
	84	65105	Bourg-de-Bigorre
	87	65111	Bulan
	99	65127	Capvern
	110	65135	Castillon
CC Distance de	115	65143	Chelle-Spou
CC Plateau de	133	65162	Esconnets
Lanemezan et	134	65163	Escots
des Baïses	139	65165	Esparros
	140	65166	Espèche
	141	65167	Espieilh
	144	65179	Fréchendets
	160	65207	Gourgue
		65218	Hèches
	165	03210	
	165 185	65241	Laborde
	185	65241	Laborde
	185 222	65241 65278	Laborde Lomné
	185 222 231	65241 65278 65294	Laborde Lomné Lutilhous
	185 222 231 248	65241 65278 65294 65306	Laborde Lomné Lutilhous Mauvezin
	185 222 231 248 289	65241 65278 65294 65306 65356	Laborde Lomné Lutilhous Mauvezin Péré
	185 222 231 248 289 329	65241 65278 65294 65306 65356 65405	Laborde Lomné Lutilhous Mauvezin Péré Sarlabous
CC Pyrénées	185 222 231 248 289 329	65241 65278 65294 65306 65356 65405	Laborde Lomné Lutilhous Mauvezin Péré Sarlabous

EPCI	Numéro	INSEE	Commune
	16	32008	Armentieux
	63	32036	Beaumarchés
	77	32058	Blousson-Sérian
	113	32099	Cazaux-Villecomtal
	126	32111	Courties
	146	32136	Galiax
	173	32161	Izotges
	175	32163	Jù-Belloc
	176	32164	Juillac
	187	32174	Ladevèze-Rivière
	188	32175	Ladevèze-Ville
	205	32199	Lasserade
CC Postidos et	207	32205	Laveraet
CC Bastides et	235	32233	Marciac
Vallons du	258	32273	Monlezun
Gers	259	32275	Monpardiac
	287	32303	Pallanne
	295	32319	Plaisance
	304	32330	Préchac-sur-Adour
	310	32342	Ricourt
	315	32362	Saint-Aunix-Lengros
	319	32383	Saint-Justin
	337	32422	Scieurac-et-Flourès
	342	32427	Sembouès
	363	32440	Tasque
	366	32445	Tieste-Uragnoux
	368	32446	Tillac
	370	32450	Tourdun
	373	32455	Troncens
	17	32009	Armous-et-Cau
	17 54	32009 32030	Armous-et-Cau Bars
CC Coeur			
CC Coeur d'Astarac en	54	32030	Bars
d'Astarac en	54 57	32030 32032	Bars Bassoues
	54 57 180	32030 32032 32167	Bars Bassoues Laas
d'Astarac en	54 57 180 241	32030 32032 32167 32240	Bars Bassoues Laas Mascaras
d'Astarac en	54 57 180 241 250 316	32030 32032 32167 32240 32252 32367	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud
d'Astarac en	54 57 180 241 250 316	32030 32032 32167 32240 32252 32367	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous
d'Astarac en	54 57 180 241 250 316	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie
d'Astarac en	54 57 180 241 250 316 33 42 47	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson
d'Astarac en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse
d'Astarac en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère
d'Astarac en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon
d'Astarac en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64190	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq
d'Astarac en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64190 64192	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn
d'Astarac en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64190 64192 64199	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse
d'Astarac en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129 148	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64190 64192 64199 64233	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse Garlin
d'Astarac en Gascogne	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129 148 240	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64190 64192 64199 64233 64366	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse Garlin Mascaraàs-Haron
d'Astarac en Gascogne CC Luys en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129 148 240 256	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64190 64192 64199 64233 64366 64392	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse Garlin Mascaraàs-Haron Moncla
d'Astarac en Gascogne CC Luys en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129 148 240 256 263	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64192 64199 64233 64366 64392 64401	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse Garlin Mascaraàs-Haron Moncla Mont-Disse
d'Astarac en Gascogne CC Luys en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129 148 240 256 263 267	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64190 64192 64199 64233 64366 64392 64401 64408	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse Garlin Mascaraàs-Haron Mont-Disse Mouhous
d'Astarac en Gascogne CC Luys en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129 148 240 256 263 267 299	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64190 64192 64233 64366 64392 64401 64408 64455	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse Garlin Mascaraàs-Haron Moncla Mont-Disse Mouhous Portet
d'Astarac en Gascogne CC Luys en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129 148 240 256 263 267 299 308	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64190 64192 64199 64233 64366 64392 64401 64408 64455 64464	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse Garlin Mascaraàs-Haron Moncla Mont-Disse Mouhous Portet Ribarrouy
d'Astarac en Gascogne CC Luys en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129 148 240 256 263 267 299 308 318	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64192 64199 64233 64366 64392 64401 64408 64455 64464 64486	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse Garlin Mascaraàs-Haron Moncla Mont-Disse Mouhous Portet Ribarrouy Saint-Jean-Poudge
d'Astarac en Gascogne CC Luys en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129 148 240 256 263 267 299 308 318 348	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64192 64192 64233 64366 64392 64401 64408 64455 64464 64486 64523	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse Garlin Mascaraàs-Haron Moncla Mont-Disse Mouhous Portet Ribarrouy Saint-Jean-Poudge Sévignacq
d'Astarac en Gascogne CC Luys en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129 148 240 256 263 267 299 308 318 348 357	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64190 64192 64199 64233 64366 64392 64401 64408 64455 64464 64486 64523 64532	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse Garlin Mascaraàs-Haron Mont-Disse Mouhous Portet Ribarrouy Saint-Jean-Poudge Sévignacq Tadousse-Ussau
d'Astarac en Gascogne CC Luys en	54 57 180 241 250 316 33 42 47 89 100 107 120 122 129 148 240 256 263 267 299 308 318 348	32030 32032 32167 32240 32252 32367 64074 64084 64090 64153 64167 64180 64192 64192 64233 64366 64392 64401 64408 64455 64464 64486 64523	Bars Bassoues Laas Mascaras Miélan Saint-Christaud Aubous Aydie Baliracq-Maumusson Burosse-Mendousse Carrère Castetpugon Claracq Conchez-de-Béarn Diusse Garlin Mascaraàs-Haron Moncla Mont-Disse Mouhous Portet Ribarrouy Saint-Jean-Poudge Sévignacq

EPCI	Numéro	INSEE	Commune
	32	65044	Aubarède
	51	65063	Barbazan-Dessus
	65	65079	Bègole
	71	65086	Bernadets-Dessus
	80	65101	Bordes
	82	65103	Bouilh-Péreuilh
	83	65104	Boulin
	88	65113	Burg
	91	65115	Cabanac
	93	65118	Caharet
	96	65120	Calavanté
	103	65131	Castelvieilh
	104	65132	Castéra-Lanusse
	105	65133	Castéra-Lou
	114	65142	Chelle-Debat
	119	65149	Clarac
	121	65151	Collongues
	127	65153	Coussan
	130	65156	Dours
	145	65181	Fréchou-Fréchet
	158	65204	Gonez
	159	65206	Goudon
	171	65225	Hourc
	174	65232	Jacque
	197	65256	Lanespède
	201	65259	Lansac
CC Coteaux du	204	65265	Laslades
Val d'Arros	214	65270	Lespouey
	217	65272	Lhez
	220	65276	Lizos
	225	65285	Louit
	226	65290	Luc
	236	65298	Marquerie
	239	65301	Marseillan
	242	65303	Mascaras
	268	65324	Moulédous
	270	65326	Mun
	274	65332	Oléac-Debat
	275	65333	Oléac-Dessus
	277	65337	Orieux
	284	65346	Oueilloux
	286	65353	Ozon
	290	65357	Peyraube
	292	65359	Peyriguère
	300	65367	Poumarous
	301	65369	Pouyastruc
	309	65378	Ricaud
	313	65380	Sabalos
	351	65426	Sinzos
	353	65430	Soréac
	356	65436	Souyeaux
	365	65443	Thuy
	371	65447	Tournay
	5/1	03447	Tournay

	94	32070	Cahuzac-sur-Adour
	111	32093	Caumont
	161	32151	Goux
	181	32170	Labarthète
	209	32209	Lelin-Lapujolle
	245	32244	Maulichères
	246	32245	Maumusson-Laguian
CC Armagnac	302	32325	Pouydraguin
Adour	311	32344	Riscle
	317	32378	Saint-Germé
	324	32398	Saint-Mont
	331	32414	Sarragachies
	362	32439	Tarsac
	364	32443	Termes-d'Armagnac
	379	32461	Verlus
	383	32463	Viella

EPCI	Numéro	INSEE	Commune
	11	65016	Antist
	15	65024	Argelès-Bagnéres
	30	65042	Asté
	31	65043	Astugue
	45	65059	Bagnères-de-Bigorre
	48	65060	Banios
	62	65078	Beaudéan
	75	65091	Bettes
	98	65123	Campan
	118	65147	Cieutat
	154	65198	Gerde
CC Haute	164	65216	Hauban
	168	65221	Hiis
Bigorre	169	65222	Hitte
	182	65238	Labassère
	219	65275	Lies
	238	65300	Marsas
	249	65310	Mérilheu
	265	65320	Montgaillard
	271	65328	Neuilh
	276	65335	Ordizan
	278	65338	Orignac
	303	65370	Pouzac
	372	65451	Trébons
	377	65459	Uzer

**			THE RESERVE TO THE PARTY OF THE		
	1	64001	Aast		
	2	64002	Abère		
	9	64028	Anoye		
	20	64052	Arricau-Bordes		
	21	64053	Arrien		
	24	64056	Arrosès		
	38	64079	Aurions-Idernes		
	44	64103	Bédeille		
	46	64089	Baleix		
	56	64098	Bassillon-Vauzé		
	74	64118	Bétracq		
	92				
	109	64182	Castillon		
	123	64193	Corbère-Abères		
	125	64194	Coslédaà -Lube-Boast		
	128	64196	Crouseilles		
	135	64208	Escoubès		
	137	64210	Escurès		
	138	64211	Eslourenties-Daban		
	150	64236	Gayon		
	153	64238	Ger		
	155	64239	Gerderest		
CC Nord Est	193	64307	Lalongue		
0011010120	199	64311	Lannecaube		
Béarn	206	64323	Lasserre		
	210	64331	Lembeye		
	213	64337	Lespielle		
	215	64338	Lespourcy		
	221	64346	Lombia		
	227	64356	Luc-Armau		
	228	64357	Lucarré		
	230	64361	Lussagnet-Lusson		
	243	64369	Maspie-LalonquÃ"re-Juillacq		
	253	64388	Momy		
	254	64389	Monassut-Audiracq		
	255	64390	Moncaup		
	260	64394	Monpezat		
	291	64446	Peyrelongue-Abos		
	297	64452	Ponson-Dessus		
	312	64465	Riupeyrous		
	321	64488	Saint-Laurent-Bretagne		
	327	64503	Samsons-Lion		
	335	64507	Saubole		
	339	64516	Sedzère		
	344	64517	Séméacq-Blachon		
	350	64524	Simacourbe		
	376	64544	Urost		
The Park Street, Stree		200			

1.2 Les agents du SMAA

Les 15 agents du SMAA sont répartis sur deux sites différents : Jû-Belloc (32) et Bagnères de Bigorre (65).

1.2.1 Moyens humains

2 agents administratifs:

Jessica DUVAL

Nathalie LAFENETRE

7 techniciens:

Jérémie ASTAU

Régis BENIS

Jean-Luc CAZAUX / Romain TEULERRY

David CONDOTTA

Ludovic GERMA

Benoit JARENO

Thierry VOISIN

1 ingénieur :

Marion CHERRIER

1 chargé de communication - animation

Pierre PINEAU

1 chargé de mission zones humides

Augustin CRETON

3 agents de régie

Bernard AGUER

Frédéric COLMAR

Christophe OLLE

1.2.2 Moyens techniques

1 mallette multi-paramètres

5 véhicules Duster

1 véhicule kangoo

1 véhicule bipper

6 ordinateurs de bureau avec

logiciels associés dont map Info et QGis

6 ordinateurs portables

2 appareils photo numériques

1 caméscope numérique

1 laser de chantier LEICA

1 tracteur de 120cv équipé d'un treuil

forestier, une grue forestière et d'un

chargeur frontal

1 broyeur à déport

1 4X4 DEFENDER

1 barque secu 12 à moteur 6 ch

des tronçonneuses, débroussailleuses

des outils à mains, wadders, cuis-

sardes, matériels de sécurité....

TROMBINOSCOPE DES AGENTS DU SMAA 2021



06 85 73 59 73 j.astau@adour-amont.fr

Adour en aval de Maubourguet



IOMAIN TEULERY

06 82 23 10 03 r.teulery@adour-amont.fr

Adour amont



THIERRY VOISIN

06 78 53 78 20 t.voisin@adour-amont.fr

Alaric - Estéous



UDOVIC GERMA

06 16 46 91 65 l.germa@adour-amont.fr

Arros



RÉGIS BENIS

07 84 24 91 43 r.benis@adour-amont.fr

Echez - Louet



DAVID CONDOTT

06 77 06 18 93 d.condotta.@adour-amont.fr

Lée



BENOIT JARENO

06 38 40 39 98 b.jareno@adour-amont.fr

Soutien technique e



MARION CHERRIFA

06 02 07 16 61 m.cherrier@adour-amont.fr

Animatrice PAPI



JESSICA DUVAL

j.duval@adour-amont.fr

Responsable des affaires générales



NATHALIE LAFENÊTRE

accueil@adour-amont.fr

Assistante de gestion administrative



AUGUSTIN CRETON

06 08 57 44 42 a.creton@adour-amont.fr

Natura 2000 et



PIERRE PINEAU

06 48 97 51 38 p.pineau@adour-amont.fr

Animation et



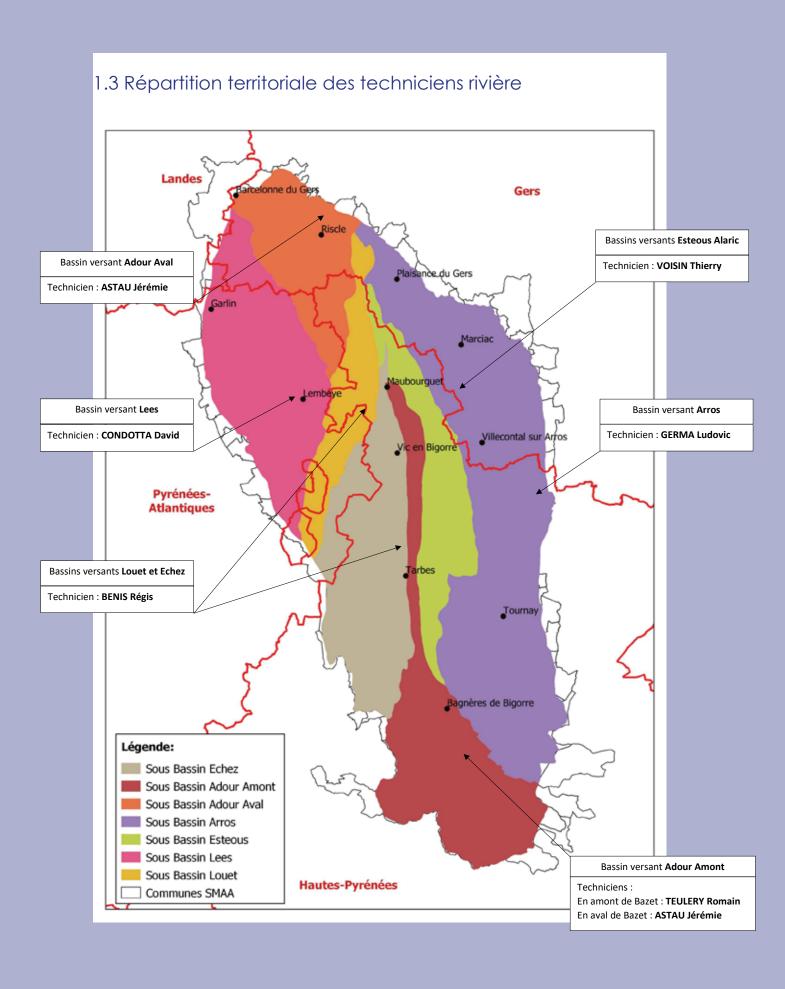
IBERNARD AHUER

FRÉDÉRIC COLMAR

PUDICTADUE ALI

de travaux Régi





2

Mission de suivi et gestion des cours d'eau 2020 SMAA

Dossier nº 240 65 1874

2.1 Contexte d'intervention

Chaque sous bassin a une chronologie spécifique concernant le dépôt des DIG. Notre objectif est de pouvoir déposer une DIG globale sur l'ensemble du territoire du SMAA en 2023.

Année 2021	DIG	Echéance
Adour amont de Tarbes	65-2018-12-18-002	2023
Adour aval de Tarbes	65-2017-12-15-003	2022
Echez	65-2017-12-15-003	2022
Louet	65-2017-12-15-003	2022
Louet amont	64-2021-09-02-00014	2026
Lées (Lembeye)	65-2017-12-15-003	2022
Lees amont	64-2021-07-21-00005	2026
Lées aval	64-2020-07-28-022	2023
Estéous	2014-310-00006	2025
Arros	DIG en cours de signature	
Alaric	65-2020-08-12-007	2025

2.2 Bilan de l'exécution des missions

2.2.1 Tableau synthétique

	Les techniciens du SMAA		Jérémie Astau 2021		Régis Bénis 2021	Ludovic Germa 2021		
	Les cours d'eau en gestion	ion Adour aval, Adour amont (aval Tarbes) , Affluents Gersois		Echez, Estéous, Louet et Aule		Arros Bouès		
Les missions de suivi		Nbre de jours	Descriptif	Nbre de jours	Descriptif	Nbre de jours	Descriptif	
	Actualisation annuelle du programme de travaux	50	Visite terrain et RDV mairies	30	Visite terrain et RDV mairies	20	Visite terrain et RDV mairies	
Le suivi de l'état des cours d'eau du SMAA / Zones	Surveillance des points singuliers des cours d'eau	15	Suivis des crues, suivi des points d'intervention DIG	20	Suivis des crues, suivi des points d'intervention DIG	10 Suivis des crues, suivi de:		
humides	Surveillance des points singuliers des zones humides	15	Appui technique aux riverains et commues en situation de post crue	5		3	points particuliers	
	Diagnostic précis et proposition d'interventions urgentes	15	Appui technique aux riverains et commues en situation de post crue	15	Appui technique aux riverains et commues en situation de post crue	7	Appui technique aux riverains et commues en situation de post crue	
Le suivi des travaux de la collectivité	Elaboration de documents techniques	30	Rédaction note avant travaux et bilan DIG	20	Rédaction note avant travaux et bilan DIG	20	Rédaction notes techniques	
de la collectivite	Appui technique à la réalisation de travaux	20	Suivi de chantier Adour 65/32	50	suivi des chantiers	50	Suivi de travaux régie	
La gestion des	Identification des secteurs concernés	10	Zones de recul des ouvrages de protections, bras secondaires, espace de mobilité	20	Zones de recul des ouvrages de protections, bras secondaires, espace	10	Zones d'expansion de crues: gestion des merlons et casiers	
zones humides alluviales, des champs naturels d'expension de crues, des espaces de mobilité, du	Définition des enjeux	5	Echanges avec les élus et les propriétaires	8	Echanges avec les élus et les propriétaires	2	Echanges avec les élus et les propriétaires	
	Suivi des zones concernés et sensibilisation des propriétaires	5	Suivi en crue, concertation mode de gestion des champ d'expension de crue	20	concertation mode de gestion des champ	10	Suivi en crue, concertation mode de gestion des champ d'expension	
bassin versant	Actions particulières et appui technique aux propriétaires	12	Aide au montage de dossiers déclaratifs	2	Aide au montage de dossiers déclaratifs	20	Aide au montage dossiers déclaratifs	
	Formation , sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières	2	Rencontre EPCI / mairies/ riverains	1	Rencontre EPCI / mairies/ riverains	5	Rencontres EPCI / mairies/ riverains	
Les contacts avec les partenaires,	Participation à des formations	0		2	colloque restaurer kes ZI du 06/02	2	colloque restaurer les ZI du 06/02	
sensibilisation et information	Contact avec les partenaires, élus, propriétaires, administration	25	Réunions / préparation programme, échanges fédé de pêche, APNE	20	visites de terrains et echanges techniques	40	Réunions / préparation programme, echange Fédés peche, APNE	
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	Rédaction du rapport d'activité	2	Rédaction du rapport d'activité	1	Rédaction du rapport d'activité	
La mise en œuvre d'opérations de	Opérations coordonnées ou collectives					5	appui à l'étude groupée de continuité écologique	
continuité écologique	Opérations individuelles							
	Structuration de la gouvernance à l'échelle des bassins versants							
	Suivi d'étude réalisée par un partenaire			2				
Autres missions	Construction de partenariats	10	Partenariat avec le département 65, les asa d'irrigant, la safer, des lycées et collèges, APNE, CATZH	3	Partenariat avec le département 65, les asa d'irrigant, la safer, des lycées et collèges, APNE, CATZH	10	partenariat avec le département 65, les asa d'irrigant, AP 32 , des lycées et collèges, APNE, CATZH,	
	Suivi/participation à des démarches territoriales	5	Travail sur le PAPI, prise en compte du docob Vallée de l'Adour, mise en place étude ZH			5	travail sur le PAPI, SAGE,	
	Total du nombre de jour par technicien		220	220			220	

	Les techniciens du SMAA		Jean-Luc CAZAUX 2021	n-Luc CAZAUX 2021 Romain TEULERY 2021		David CONDOTTA 2021		Thierry VOISIN 2021	
Les cours d'eau en gestion			Adour en amont de Bazet Adour		Adour en amont de Bazet	Les Lées		Alaric et Estéous	
Les mis	ssions de suivi	Nbre de iours	Descriptif	Nbre de iours		Nbre de iours	Descriptif	Nbre de iours	Descriptif
	Actualisation annuelle du programme de travaux	12	Diagnostics de terrain	17	Diagnostics de terrain	14	Diagnostics de terrain	45	visites de terrain, propositions d'intervention
Le suivi de l'état des cours d'eau du SMAA /	Surveillance des points singuliers des cours d'eau	15	Suivis des crues, suivi des points d'intervention DIG	15	Suivis des crues, suivi des points d'intervention DIG	10	Surveillance durant les crues pour l'alerte et post crues pour interventions d'urgence	37	Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, berges instables
Zones humides	Surveillance des points singuliers des zones humides	0		10		8	Accompagnement de communes à l'instruction de procédures d'urgence et à la		
	Diagnostic précis et proposition d'interventions urgentes	10	Aides au communes, particuliers	20	Aides au communes, particuliers		mise en œuvre de travaux pour la sauvegarde d'enjeux de sécurité publique	14	Etablissement de diagnostic précis
	Elaboration de documents techniques	10	Etat des lieux pour les collectivités et communes	18	Etat des lieux pour les collectivités et communes	3	Bilan DIG Lées aval, demande de renouvellement (accordée) Elaboration et dépôt DIG Warsmann Lées Amont	19	Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives, financières et réglementaires
Le suivi des travaux de la collectivité	Appui technique à la réalisation de travaux	16	Accompagnement des travaux du PPG, accompagnement des travaux hors PPG réalisés par les communes et particuliers	40	Accompagnement des travaux du PPG, accompagnement des travaux hors PPG réalisés par les communes et particuliers	42	Travaux de première restauration sur : -Le Saget amont (32) -Les Lées Amont (Lées Lembeye et Petit-Lées Baleix) -Dynamique fluviale et ouverture bras (Lées Garlin avai) Travaux d'entretien et interventions post crues (secteur Lembeye et Lées avai)	21	Appui technique à la réalisation des travaux effectués, soit par une entreprise, soit en régie : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise
	Identification des secteurs concernés	2		3		5	Secteur des Lées amont et affluents (nouvelles communes en amont de Lembeye	0	
I a acatica das acas humidas	Définition des enjeux	2	Zones humides en forêt alluviale	2	Zones humides en forêt alluviale	2	<u></u>	0	
La gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expension de	Suivi des zones concernés et sensibilisation des propriétaires	2		3		5	A Michaella da Asak la hasaka sasak	0	
crues, des espaces de mobilité, du bassin versant	Actions particulières et appui technique aux propriétaires	2		2		30	A l'échelle de tout le bassin versant Appui à l'élaboration de dossier de déclaration de travaux et à leur mise œuvre par les riverains ou les communes eux même à l'échelle de tout le bassin versant. Conseils techniques, suivi de chantiers	0	
Les contacts avec les partenaires,	Formation , sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières	8	Viste de terrain	8	Viste de terrain	25	Interventions au cours des AG d'ASA et syndicats d'irrigation sur l'entretien des cours d'eau par les riverains. Sensibilisation directe de riverains sur leurs parcelles. Interventions avec le vice-président du pôle aval devant de nouveaux conseils municipaux (Présentation SMAA, programmes) et réunions auprès des riverains avant travaux de première restauration.	0	
sensibilisation et information	Participation à des formations	0		2		1	Paysages In Marciac « Les cycles de l'eau revus et corrigés : L'érosion prémisse de la désertification »	2	Formation zones humides à Toulouse par le CNFPT
	Contact avec les partenaires, élus, propriétaires, administration	10	Rencontre sur le terrain, travail et explication du fonctionnement hydromorpho aux élus, Visite de terrain avec OFB et DDT	20	Rencontre sur le terrain, travail et explication du fonctionnement hydromorpho aux élus, Visite de terrain avec OFB et DDT	15	Echanges avec les administrations pour la préparation du programme de travaux et l'instruction des DIG précitées.	25	Contacts avec les partenaires
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	3		5		1	rapport d'activité	2	rapport d'activité
	Opérations coordonnées ou collectives	0							
La mise en œuvre d'opérations de continuité écologique	Opérations individuelles	0				4	Passages à gué, ponts busés du Dpt 64 sous dimensionnés. Travail technique collaboratif avec le Dpt et 2 ponts mis aux normes		
	Structuration de la gouvernance à l'échelle des bassins versants					0			
	Suivi d'étude réalisée par un partenaire					15	Accompagnement d'Elisa Valat (stagiaire SMAA), en 4 eme année à l'ESA d'Angers, durant son travail sur les relations entre érosion des sols et inondations et la concertation avec tous les EPG du syndicat et collectivités (Dpts, syndicats voiries) et consulaires.		
Autres missions	Construction de partenariats					3	Co-organisation et co-animation de la journée sur la conservation et la régénération des sols le 06 novembre 2021 à Anoye avec la diffusion du film « Bienvenue les vers de terres », puis visites de parcelles le long du Lées à Lespielle. Interventions de Sarah Singla, de François Stuck, d'agriculteurs locaux, du SMAA Partenaires : Conseil départemental 64, CPIE Béarn, Cté de communes Nord-Est Béarn, SMAA		
	Suivi/participation à des démarches territoriales					1			
	Total du nombre de jour par technicien		92	165		184			165
					(dont 10 pour le suivi qualité)	*Arrâ+	184 jours sur 220 * de travail : 36 jours ouvrés entre le 14 avril et		
						Arret	de travail : 36 jours ouvres entre le 14 avril et le 06 juin 2021		

3

Note de synthèse sur l'état des cours d'eau

3.1 Adour amont

L'année 2021 n'a pas vu de crue printanière majeure, cependant, elle a été marquée par une crue d'intensité moyenne à forte le 10 décembre. Celle-ci n'avait pas amenée trop de désordre sur le bassin versant Adour Amont. On peut estimer qu'elle a été morphogène, du fait qu'elle a mobilisé de nombreux matériaux, créer de nombreux embâcles et modifier la morphologie du cours d'eau sur certaines zones. Cette crue a nécessité des interventions post-crue qui n'ont pas pu être finalisé, dû au passage d'une nouvelle crue plus importante début janvier.

Pour ce qui est du PPG, la plupart des actions prévues pour cette année ont été réalisés. Certaines actions qui étaient prévus en année 5 du PPG du Haut-Adour n'ont pas été réalisées, car elles n'étaient plus nécessaires après le passage de la crue de 2019 et des modifications hydrologique et hydromorphologiques que celle-ci avait induit.

Cette année a aussi été l'année 1 d'intervention pour la DIG/PPG 2 Haut Adour. Celle-ci étant une DIG déclarative.



Crue du 10 décembre 2021 à Tarbes (65)

3.1.1 Rappels des actions 2021

Unité de gestion	Type d'action	Code opération	Intitulé de l'action	Année de réalisation	Réalisation
Adour 7	A1	A1-010	Traitement préventif de la végétation de berge rive gauche Adour 7 (pont de Sixte Vignon – seuil amont de Bourg.)	2021	Sanguinet
Adour 4	A2	A2-009	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2021	Sanguinet
Adour 4	A2	A2-011	Entretien des accès de service en forêt alluviale pour faciliter les visites de contrôle et les interventions	2021	Régie
Adour 6-7-8	A2	A2-013	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2021	Régie
Adour 4	В3	B3-007	Traitement de l'ancien lit mineur de l'Adour dans le but de le maintenir en annexe secondaire et champ d'expansion de crue	2021	Sanguinet

				Territoire CCHB		
Unité de gestion		ype Code ction opératior		Intitulé de l'action	Année de réalisation	Réalisation
Autre	A1	A1-004		Traitement post-crue de la végétation (Douloustre)	2021	Régie
Adour 3	A2		A2-006	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2021	Sanguinet Régie
Ous- souet-Gail- leste	A2		A2-008	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2021	Régie
Adour 3	A2		A2-012	Entretien des accès de services en forêt alluviale pour faciliter les visites de contrôles et les interventions	2021	Régie
Payolle	A3		A3-001	Lutte contre les EEE (fauche et traitement des foyers d'espèces invasives (renouée, balsamine, buddleia)	2021	Villages Ac- cueillants
Lesponne	A3		A3-002	Lutte contre les EEE (fauche et traitement des foyers d'espèces invasives (renouée, balsamine, buddleia)	2021	Villages Ac- cueillants
Ous- souet-Gail- leste	A3		A3-005 Lutte contre les EEE (fauche et traitement des foyers d'espèces invasives (renouée, balsamine, buddleia)		2021	Villages Ac- cueillants
Adour 1	A3		A3-006	Lutte contre les EEE (fauche et traitement des foyers d'espèces invasives (renouée, balsamine, buddleia)	2021	Villages Ac- cueillants
Adour 3	B3		B3-001	STEP d'Ordizan : traitement de la végétation pour favoriser la mobilité du fleuve en amont de la conduite d'eaux usées (post crue 2019)	2021	Sanguinet Acchini
Payolle	C2	C2-001		Ruisseau du Hourc : pont amont confluence (traitement du risque d'embâcle et de mise en charge) – Lutte contre l'inondation des restau- rants situé à l'aval	2021	Acchini

3.1.2 Mise en oeuvre du programme

3.1.2.1. Les actions de type A1

Ces actions sont menées sur les portions de berge (talus et haut de berge) où le diagnostic a mis en avant la présence d'arbres dépérissants, instables ou penchés ou plus généralement une végétation rivulaire vieillissante justifiant une opération de restauration de la ripisylve.

La proximité d'enjeux anthropiques riverains ou d'ouvrages transversaux dans le lit du cours d'eau constitue un critère de sélection des tronçons à traiter.

Ce traitement sélectif vise plusieurs objectifs complémentaires :

- Améliorer l'état général de la ripisylve (rajeunissement accompagné) ;
- Développer les zones tampons présentes en haut de berge (effet filtre, effet peigne);
- Réduire le risque de chablis, l'encombrement du lit mineur et le risque de formation d'embâcle au voisinage des zones à enjeux riveraines ;
- Limiter les facteurs aggravants de l'instabilité des berges ;
- Eviter le vieillissement des sujets constituant la ripisylve et le nombre de points durs/saillants végétaux;
- Limiter l'érosion de la biodiversité par l'expansion des foyers d'essences indésirables.

En 2021 ces actions ont été menées sur la Douloustre et sur l'Adour dans la traversée de l'agglomération Tarbaise, sur les berges du site Nexter.



Avant les travaux



Pendant les travaux



Après les travaux

3.1.2.2 Les actions de type A2

Embâcle Adour à Salles-Adour



Embâcle Adour à Pouzac



Embâcle Adour à Ordizan

Cette action d'entretien courant de la végétation rivulaire concerne l'ensemble du linéaire du bassin versant du Haut Adour.

Ce type d'opération doit être mené suite aux visites de terrain effectuées par le technicien rivière qui doit, à cette occasion, repérer les sites justifiant ce type d'intervention en veillant à intervenir de manière sélective au regard des enjeux riverains.

Il ne s'agit en aucun cas d'une opération de restauration comme visé par l'action A1 mais plutôt d'interventions ponctuelles suite à des évènements climatiques et hydrologiques justifiant les interventions suite à la déstabilisation d'arbres (arbres tombés ou instables).

Cette action vise aussi à retirer du lit les embâcles au droit ou en amont des ouvrages afin de prévenir du risque de dommages au droit des ouvrages.

Ces actions ont été réalisées en 2021 sur l'ensemble du territoire Adour-Amont, là où les interventions été nécessaires.

Exemple de point d'intervention :

- Embâcle Adour à Salles-Adour
- Embâcle Adour à Pouzac
- Embâcle Adour à Ordizan
- Après intervention à Momères
- Traitement d'embâcle à Horgues
- Stockage de bois avant départ pour valorisation à Momères.



Embâcle Adour à Momères



Traitement d'embâcle à Horgues



Stockage de bois avant départ pour valorisation à Momères

3.1.2.3. Les actions de type A3



Intervention avec Villages Accueillants



Renouée traitée avant brûlage

Sur l'Adour en amont de sa confluence avec l'Adour de Lesponne, les espèces exotiques envahissantes (EEE) commencent à s'installer. Pour le moment, on les y trouve sous forme de placettes ou de pieds isolés.

Une étude menée par le Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour en partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) Bigorre-Pyrénées avait pour objectif de comparer l'avancée de la colonisation de la renouée du Japon entre 2009 et 2014. Les conclusions de cette étude mettent en avant la prolifération de la renouée sur ce secteur.

L'objectif de cette action est de mettre en œuvre différentes méthodes d'intervention pour stopper la prolifération des EEE, mais également de tester et de comparer ces interventions.

En 2021, trois passages successifs (printemps, été et automne) ont été réalisés avec l'aide des équipes de Village Accueillant et du CPIE. Ces actions, commencent à montrer des résultats encourageants, puisqu'on constate sur certaines zones traitées depuis plusieurs une forte diminution, voire une éradication totale de la Renouée du Japon.

C'est la pérennisation de ces actions dans le temps qui permet d'obtenir ces résultats positifs face à la prolifération de ces espèces.

3.1.2.4 Actions de type B3

Les chenaux secondaires sont caractérisés par un fonctionnement très complexe du fait de :

- La variété de leurs caractéristiques physiques (longueur, largeur, pente et positionnement dans le lit);
- Leur degré de végétalisation ;
- La granulométrie du stock sédimentaire ;
- Leur fonctionnement hydrologique (la durée/fréquence de submersion).

Le déséquilibre morpho-sédimentaire constaté sur l'Adour est en grande partie lié à la perte de dynamique de ces annexes fluviales.

Maintenir ces bras actifs est une démarche essentielle pour lutter contre l'extension du couvert végétal et son vieillissement qui pose à terme des problèmes de gestion (coût élevé du traitement de la végétation).

Lors des crues, les bras secondaires facilitent l'extension de la lame d'eau baissant ainsi les lignes d'eau vers l'aval. L'entretien des chenaux secondaires est donc une action prioritaire.

La réouverture de chenaux secondaires en 2021 a été réalisé à Ordizan et Horgues. Ce sont les actions B3-001 et B3-007 du PPG.



Ordizan avant



Ordizan après (en crue)

3.1.2.5 Action C2-001 : Traitement du risque d'embâcles et de mise en charge du pont du ruisseau du Hourc (plateau de Payolle)



Vue amont du pont



Vue à l'aval du pont



Installation du piège à embâcle

Dans sa partie aval, et avant sa confluence avec l'Adour de Payolle, le ruisseau passe sous trois ponts situés à proximité d'habitations et de commerces. La création d'embâcles au niveau de ces ponts peut représenter un risque en termes d'inondation.

De manière à limiter au maximum ce risque, un des objectifs consiste à mettre en place un piège à embâcles à la sortie de la gorge boisée. Ce piège sera constitué de pieux plantés en travers du cours d'eau, sur la zone inondable située entre la route forestière et le flanc de montagne. Il stoppera les débris flottants générateurs d'embâcles sur les ouvrages en aval.

Si les deux premiers ponts ne semblent pas poser de problème au niveau des écoulements, le troisième présente un dysfonctionnement d'entonnement des débits lors des crues.

Ce pont est constitué d'un dalot dans lequel s'écoule le débit principal du cours d'eau (côté rive gauche). Sur sa partie située en rive droite, deux buses circulaires se mettent également en charge lors des crues.

De par sa conception, l'ouvrage est régulièrement confronté à la création d'embâcles et à une obturation de ses buses par exhaussement du lit en amont et aval des buses. Lorsque le ruisseau déborde, les eaux se dirigent vers les restaurants et commerces.

L'objectif consiste à redonner une capacité d'entonnement maximale à l'ouvrage en dégageant l'entrée des deux buses circulaires par la suppression de l'exhaussement du lit.

En parallèle, une opération de dégagement du lit par élimination des bois flottants sera réalisée en amont de l'ouvrage pour diminuer de façon considérable le risque de création d'embâcles.

3.1.3 Perspectives 2022

L'année 2022 sera une année importante dans la gestion du bassin versant Adour-Amont.

En effet suite au passage de la crue du 10 janvier 2022, fortement morphogène (supérieure à celle de 2019 pour la partie amont), de nombreux travaux post-crue vont devoir être engagés.

Suite à cette crue il faut :

- Constater les problèmes/dysfonctionnements par des visites de terrains
- Réaliser les travaux d'urgences nécessaires dans le maintien de la sécurité publique
- Hiérarchiser les enjeux menacés afin d'établir un programme de travaux cohérent
- Demander les autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation de ces travaux
- Pour enfin les réaliser.

Tout cela sans oublier de réaliser les actions déjà prévues dans le PPG pour l'année 2022.

3.2 Adour en aval de Tarbes

3.2.1 Contexte général sur le sous bassin versant

Depuis la fusion des deux syndicats de rivière Gersois et Haut-Pyrénéens la gestion de l'Adour et de ses affluents gersois est unique et se fait selon l'idée générale que les cours d'eau, pour fonctionner correctement, doivent pouvoir évoluer le plus librement possible à l'intérieur de leur espace de bon fonctionnement. Cette notion, défendue dans le PPG établi par le SMGAA en 2017 est désormais comprise par une majorité des acteurs du bassin.

En cela, les travaux et intervention sur les cours d'eau ont été réduits pour se consacrer aux seuls enjeux d'intérêt général. La dynamique de l'Adour en particulier est également gage de diversification des habitats et en particulières les bras morts et chenaux secondaires.

Enfin, l'Adour et ses affluents gersois ont subi en 2021 d'importantes crues en particulier les 11 et 12 décembre. A la suite de cet évènement d'ampleur les diagnostics de terrains montrent que malgré l'éloignement de certains enjeux dans le cadre de la mise en œuvre de « l'espace de mobilité de l'Adour », ces derniers restent encore menacés par la mobilité du fleuve. La répétition d'évènements hydrauliques de ce type entraine de fortes inquiétudes de la part des riverains qui peuvent parfois vou-

loir revenir à une gestion plus interventionniste. Le rôle du SMAA est alors capital. La sensibilisation aux enjeux de l'évolution climatique permettra de rester dans une démarche d'adaptation plutôt de que lutte face la puissance des rivières.

Contexte règlementaire

Les actions du SMAA sur ce territoire sont inscrites dans le PPG validé par arrêté inter-préfectoral en décembre 2017 (DIG n°65-2017-12-15-003).

A noter que les crues successives mettent à mal la programmation établie notamment sur l'Adour. Ainsi la gestion des embâcles et la gestion de la végétation dont la stabilité est dégradée suite des montées des eaux devient un pôle important du syndicat.

Enfin, l'importante dynamique des cours d'eau sur ces crues majeures modifie de façon significative les travaux initialement prévus et obligent le SMAA à avoir recours à des procédures réglementaires complémentaires au dossier d'autorisation loi sur l'eau validé en 2017 ce qui perturbe la fluidité des interventions. Les délais nécessaires à l'instructions de ces nouveaux dossiers induisent souvent un décalage dans la programmation voire l'annulation de certaines opérations.

3.2.2 Gestion de la dynamique fluviale

Gestion de structures alluvionnaires en amont du pont à Aurensan (65) : fiche 2021-A10

Afin de limiter l'érosion de la berge en rive droite et permettre de créer deux chenaux d'écoulement et ainsi diversifier les facies découlement, le SMAA a rouvert un bras secondaire dans un atterrissement en pied de berge rive droite. Cette opération permet également de dynamiser le transport solide sur un secteur de l'Adour Amont fortement déficitaire. En effet, les matériaux mobilisés ici sont foisonnés et maintenus dans le lit mineur du fleuve afin de faciliter leur reprise en période de hautes eaux.



Vue sur le chenal ouvert à Aurensan juillet 2021

3.2.3 Gestion de la ripisylve et enlèvement d'embâcle

Fiches 2021 - B4 et 2021-A11

Cette année 2021 a été le support d'un important programme de gestion des embâcles et de la ripisylve. En effet sur l'axe Adour ainsi que sur les affluents gersois, les crues successives de ces deux dernières années ont généré de nombreuses érosions et donc des désordres sur les boisements en berge.

3.2.4 Mise en place d'un partenariat avec le Lycée Agricole et Forestier de Vic en Bigorre



Exemple de gestion d'un embâcle à Cahuzac sur Adour : façonnage des bois hors d'eau

Sollicité par la direction du lycée, le SMAA a répondu positivement à la demande de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Biodiv' expé ».

La thématique de l'eau a ainsi été retenue comme support. En s'appuyant sur les trois pôles du lycée : agriculture, forêt et biodiversité (BTSA GPN), les actions conduites dans le cadre de ce partenariat devront permettre de mettre en lumière le lien étroit entre ces trois composantes sur le bassin versant de l'Adour Amont. Sur le territoire du SMAA la mise en application du projet « Biodiv'expé » est définie sur deux sites distincts mais complémentaires :

En premier lieu, le bassin du Larté sur le Bassin Versant de l'Arros est le support d'un travail de concertation SMAA / étudiants / acteurs lo-

caux. L'objectif est ici de travailler à la misse en relation entre les pratiques agricoles et la dynamique des cours d'eau. La notion de ralentissement dynamique et l'importance de la végétation arborée dans la gestion des écoulements sont le moteur de cette action. En se servant d'exemple concret l'intérêt est de montrer que les activités humaines sont bien sûr compatibles avec une biodiversité riche.

L'autre site choisi situé sur l'axe Adour est celui de la gravière de Vic en Bigorre. En collaboration avec l'exploitant de la carrière les élèves et le syndicat travaillent à proposer une gestion de la ripisylves en adéquations avec la sécurisation hydraulique d'un site d'extraction de granulats mais dans le même temps support de biodiversité

3.2.5 Mise en place d'un partenariat avec les fédérations de pêches



Visite d'une potentielle frayère à brochet dans le Gers à Saint-Mont – juillet 2021

Durant l'été 2021, le SMAA a reçu une stagiaire en licence pro Biologie Appliquée aux Ecosystèmes Exploités d'Anglet.

Ainsi, dans l'objectif de développer de plus en plus de lien avec les fédérations de pêche présentes sur le bassin de l'Adour Amont (65,32,64,40) son stage a permis :

- De déterminer les contours du partenariat SMAA / Fédération de pêche
- D'identifier des sites pilotes pour la mise en œuvre de pêche électriques d'inventaire pouvant servir à mieux définir l'impact des aménagements du SMAA
- D'identifier des sites pilotes pour la mise en œuvre de pêches électrique d'inventaire pour le suivi d'espèce cibles (brochet aquitain dans un premier temps)
- De rédiger et de soumettre à la signature aux fédération une convention de partenariat

Cette première étape de travail a permis de vérifier la pertinence d'un travail étroit entre Fédérations de pêche et SMAA en particulier sur la mise en commun des connaissances de chacun mais aussi des moyens disponibles pour l'amélioration de la qualité des rivières sur le bassin. L'objectif est ainsi de maintenir et d'intensifier cette collaboration durant la mise en œuvre du (ou des) prochain(s) PPG porté(s) par le SMAA.

3.2.6 Perspectives 2022

Les crues de décembre 2021 et de janvier 2022 sur l'Axe Adour bouleversent encore les programmations d'entretien et obligent à intégrer des actions nouvelles. Au-delà de l'action, la succession de crues nécessite de passer du temps à la constitution de diagnostics de terrain en particulier pour la gestion de l'espace de mobilité du fleuve.

En effet, le fleuve à atteint à plusieurs endroit les limites de l'espace de mobilité admissible. Les enjeux situés en bordure de cette limite consensuelle sont pour certains menacés et une importante phase de concertation doit être systématiquement conduite pour redéfinir les principes d'action.

Deux exemples :

- La route dite 'chemin coupé » à Izotges sous laquelle se trouve la conduite d'eau potable desservant le village désormais menacé d'érosion alors qu'elle constituait la limite de l'espace de mobilité admissible sur cette partie du fleuve.
- La route dite du chemin de La Houssette à Labatut-Rivière qui, située au droit de la limite de l'espace de mobilité admissible, est désormais détruite.



Chemin de la Houssette à Labatut-Rivière : vue en ULM, mars 2021



Vue de l'aval de l'érosion après la crue de décembre 2021

3.3 Sous bassin versant de l'Echez



Une pêche de sauvetage sur un linéaire de 400 m, a été réalisée avant travaux



Par la suite une mini-pelle à pu réaliser les travaux en plusieurs étapes car différents ouvrages traversent le cours d'eau.



L'action s'est déroulée dans les conditions d'un étiage relativement sévère sur ce cours d'eau.

L'année 2021 s'est engagée comme l'année 2020, à finir de diagnostiquer et d'évaluer les stigmates de la crue de décembre 2019. Cette crue sur le sous bassin de l'Echez évaluée comme une crue cinquantennale a permis d'identifier les points de fragilités et les limites de la sécurité de certains enjeux.

Pour autant la programmation des actions prévues pour cette année a pu se réaliser dans de bonnes conditions. Même si toutes n'ont pas pu aboutir en termes de délais, à cause des contraintes techniques et météorologiques.

Ces actions se sont concentrées essentiellement sur le secteur amont ou la DIG de «l'Echez amont» avait été validée par les services instructeurs en janvier. Les différentes interventions ont permis de désencombrer les cours d'eau des matériaux stockés aux droits des enjeux qui généraient un suraléas sur ces zones identifiées.

Le travail mené en période d'étiage sévère et notamment sur le cours d'eau «Mardaing « a contribué à peu impacter le milieu déjà appauvri par l'artificialisation du cours d'eau dans sa traversée urbaine.

Sur ce cours d'eau une réflexion d'aménagement de chenal d'étiage préférentiel par création de banquettes est menée par une stagiaire. Ce projet permettra de redonner une fonctionnalité naturelle du transport sédimentaire dans le cours d'eau et ainsi limiter les actions dans celui-ci.

La partie avale du sous-bassin a fait également l'objet d'interventions.

En 2020 une action d'ouverture de bras avait été réalisée sur le «Lys» afin de soustraire une pression de la dynamique du cours d'eau sur les enjeux habitations et de voirie principale. Pour compléter cette action, un talutage de la berge en continuité du bras à été réalisé. Un réensemencement et un bouturage sont programmés courant de l'automne 2022.

Talutage réalisé en octobre 2021 dans la continuité du bras réalisé l'année précédente.



L'entretien de la végétation nécessite toujours une présence de la collectivité, que ce soit par prestation de mandataires ou par le jeu des conventions avec les EPCI adhérentes au SMAA. Les traversés urbaines sont sensibles à la présence d'embacles pour la sécurité des populations.

L'année 2021 s'est terminée avec un enneigement et une pluviométrie importante génératrice de crue sur l'ensemble du bassin de l'Adour.

L'Echez a connu le 10 et 11 décembre 2021 une crue moyenne avec des débordements impactant l'habitat sur le secteur de Juillan par un affluent nommé la «Geune» et à Oursbelille par l'Echez. Sur le secteur aval on a constaté une crue relativement morphogène, marquée par des érosions franches dans l'enveloppe de mobilité du cours d'eau (aval de Vic-en-Bigorre jusqu'à Maubourguet).

La situation de l'Echez et le Lys qui menacent de confluer rapidement, une centaine de mètres en amont de leur confluence naturelle et alarmant car il engendre un risque de contournement de l'ouvrage desservant le village de Larreule.

Point bas

Risque de contournement de l'ouvrage et ou se diriger vers le village

Lys

Echez

Risque de capture du Lys par l'Echez : érosion réalisée lors de la crue de décembre 2021.

3.4 Sous bassin versant du Louet

Le sous bassin du Louet a subi les mêmes fluctuations que son voisin le sous bassin de l'Echez. Les enjeux de sécurité publique sont moins présents mais existent, ainsi que l'enjeu biodiversité au travers du fonctionnement du cours d'eau.

Du fait d'une incision du lit bien marqué provoquée par des recalibrages excessifs dans les années 70, la végétation se retrouve pendue en haut de berge et souvent sous cavée. On retrouve donc des poches d'embâcles recurrentes, notamment sur la partie avale (Bentayou-Serée / Lascazères).

La partie amont n'a pu quant à elle voir les actions programmées. Les services de l'Etat ayant pris du retard à la validation de la DIG «Louet amont». Celle-ci enregistrée sous le N°64-2021-09-02-00014 est arrivée au SMAA le 16/11/21.

Les actions à réaliser seront reconduites en 2022 sur la partie amont avec une tranche d'entretien sur la végétation au droit des enjeux.

3.4.1 Bilan de l'année 2021

Malgré une partie de l'année non marquée par des évènements majeurs, le travail d'assistance technique, notamment auprès des communes ayant subi des dommages lors des crues précédentes, fût constant.

Les réunions de commissions par sous-bassin ont pu également faire remonter des besoins, à la suite de dégâts et également apporter de la sensibilisation sur le fonctionnement des cours d'eau.

Les crues de ces deux dernières années ont changé le paysage en termes de mobilité des cours d'eau ainsi qu'en prise de conscience de la pérennité de certains enjeux.

3.5 Sous bassin versant Estéous - Alaric

Avant / après l'intervention

Broyage des végétaux

3.5.1 Contexte

L'année qui vient de s'écouler aura vu la poursuite du programme concernant l'Estéous et la mise en œuvre de celui de l'Alaric.

Outre les actions prévues dans les deux programmes, des interventions ont été menées en étroites collaboration avec les communes de Rabastens de Bigorre et de Bernac-Debat sur des problématiques d'inondation.

Dans le même ordre, un protocole de gestion des ouvrages de l'Aule impliquant les élus des communes traversées par ce cours d'eau, devrait se finaliser en 2022.

3.5.2 Mise en œuvre du programme

Poursuite des actions sur le sous bassin de l'Estéous, année 1 pour celui qui implique l'Alaric. Les conditions météorologiques n'auront pas permis de mener à terme toutes les lignes du programme de ce sous bassin en matière de gestion de la végétation.

3.5.3 Gestion de la végétation du sous-bassin de l'Alaric

A1-009 : Traitement de la végétation au départ du canal du moulin d'Aureilhan

Relevage des arbres, élimination des végétaux en mauvais état pour éviter la création d'embâcles contre les nombreux ponts dans ce secteur densément peuplé.

Travaux réalisés en régie avec l'appui des services techniques de la commune notamment sur le tronçon bordant une voie communale. Broyage des végétaux dont le produit sera valorisé dans les espaces verts.

A1-013 ou 2021-E13 : Traitement préventif de la végétation à Labatut-Rivière

L'objectif de l'intervention est double : permettre de rouvrir le milieu et limiter les risques sanitaires liés à une présence importante de ragondins.

Pour cela abattage systématique des végétaux implantés en pied de berge et sur le talus, élimination des sujets contribuant à une fermeture du cours d'eau.

Report en 2022 des actions 2021-E1, 2021-E2 et 2021-E4 en raison des conditions météorologiques ne permettant pas l'accès sans détériorer le terrain ou en raison d'une crue (Décembre 2021).

Des interventions ciblées post crue ont été réalisées sur une grande partie du territoire du sous bassin et les secteurs identifiés après un état des lieux. L'objectif vise à supprimer les embâcles et chablis perturbant l'écoulement.

Pour la partie amont, cela a concerné le Caparrieu, en aval d'Allier et le linéaire compris entre Antist et Montgaillard. Il en a été de même pour le secteur à méandres de Castéra-Lou/Dours où des embâcles se créent régulièrement par la proximité de la forêt communale de Dours.

Sur la troisième unité hydromorphologique l'intervention s'est déroulée en amont de la vanne de Lauzue à Sauveterre et en amont du manoir Brescon à Labatut-Rivière. Pas de secteur identifié sur le « bas Alaric » nécessitant une intervention.

Ce type d'action a également été menée sur l'Ousse dans le bois de Sarrouilles



Suppression d'embâcle à Castéra-Lou / Dours



Situation avant intervention



Réouverture du milieu



Embâcle amont vanne Lauzue - Sauveterre

3.5.4 Gestion de la dynamique fluviale de l'Alaric



Avant le traitement de l'atterrissement en amont du pont de la RD2 à Orleix

L'action inscrite au programme cette année a été modifié pour coïncider avec une intervention du CD 65 sur le pont de la RD2 à Orleix (2021-E6)

La suppression de l'atterrissement impactant le pont ayant été effectuée lors des travaux liés au pont, l'intervention conduite par le SMAA a concerné le dépôt alluvionnaire situé en amont. Le but étant de redonner de l'ouverture dans ce secteur.



Après

3.5.5 Sous bassin de l'Estéous

À la suite des crues de décembre 2020, de fin janvier et de décembre 2021 des interventions post crue ont concerné le sous bassin.

Dans un premier temps le dégagement des ponts a été priorisé avant l'élimination des embâcles identifiés au préalable.

C'est dans ce second temps qu'un traitement préventif de la végétation a été opéré pour limiter la fréquence de retour des embâcles.

Ces travaux ont été réalisés quasi exclusivement en régie



Dégagement du pont RD 52



Pont «rouge» à Auriébat



Dépôt impactant la ripisylve à Ségalas

Atterrissement de Barbachen Mis en glacis des matériaux

Deux secteurs ciblés sur les communes de Ségalas et de Barbachen car à l'aval de la confluence avec l'Alaric, l'Estéous est soumis à une forte érosion latérale.

Pas d'extraction des matériaux mais un déplacement de ces derniers pour permettre leur reprise lors des épisodes de crues (une partie a été remobilisé avec la crue du 11/12/2021). En outre dans le secteur de Ségalas ces dépôts contribués à déstabiliser une ripisylve dense (embâcles réguliers).

Pour le secteur de Barbachen, les perturbations liées aux atterrissements avaient pour conséquence la mise en péril de protections de berge réalisées ultérieurement.

3.5.6 Autres actions

Concerne uniquement le sous bassin de l'Alaric avec l'action visant à restaurer le muret de séparation de l'Alaric et du Caparrieu (2021-E7)

Les travaux visent à pérenniser l'ouvrage et permettre une meilleure répartition des eaux entre les deux cours d'eau par la mise en place d'un pavage de fond. La rupture de ce muret conduirait à un surplus d'eau important dans le Caparrieu qui traverse les bourgs de trois communes.



Réfection du muret



Pavage de fond

3.5.7 Suivi de travaux, diagnostics



Protection de berge après dessouchage



Suppression du pont et modification du profil

Pour répondre à l'appel des communes de Bernac-Debat et de Rabastens, des états des lieux ont précédés des diagnostiques concernant la problématique inondation.

Bernac-Debat

Systématiquement, les crues de la Bouey engendrent des débordements sur la RD285 et perturbent la circulation notamment le bus scolaire. Pour répondre à la demande de la commune dans un premier temps étude de terrain menée par les stagiaires Technicien de rivière de Vic en Bigorre (états des lieux, relevés terrain, diagnostique et proposition d'intervention). Dans un second temps reprise de cette étude avec phasage de travaux.

En octobre, travaux sur la partie aval du pont de la RD285 afin de :

- restaurer la largeur d'écoulement réduite au fil du temps par le système racinaire des aulnes
- donner de l'ouverture en adoucissant un angle droit.

Pour cela abattage, dessouchage et consolidation de la berge par des blocs. Suppression du pont, travail sur le profil du cours d'eau et déplacement d'un chemin.

Le Conseil Départementale s'est engagé à modifier le pont à court terme, ce dernier apparait comme le facteur principal des débordements du fait de son dimensionnement.

Rabastens de Bigorre

Etat des lieux, diagnostic réalisés conjointement avec Benoit Jareno pour répondre aux inondations qui impactent régulièrement le quartier de l'Ayguevive et les abords de la RD 934 à l'ouest et de l'Estéous à l'est. La première phase de travaux conduit par la commune et supervisé par le SMAA a consisté à :

- nettoyer le linéaire de l'ancien tracé de l'Ayguevive et à doubler son exutoire
- redonner ses capacités d'écoulement à un ancien canal d'irrigation



Doublement exutoire de l'ex Ayguevive



Nettoyage de l'ancien canal d'irrigation

3.5.8 Actions diverses

Débroussaillage

Abattage



Décapage

3.5.8.1. Protocole gestion des ouvrages de l'Aule

L'objectif est de mener des actions concertées entre les élus des communes traversées par l'Aule et le SMAA lors des périodes de crues. Après avoir identifié les différents ouvrages de régulation, il s'agira de déterminer les personnes en mesure d'intervenir sur ces derniers dans un document officiel.

Afin de faciliter sa manœuvre, le mécanisme de la prise d'eau a été modernisé. Un test grandeur nature a eu lieu en décembre et devra être reconduit lors d'une prochaine crue.

3.5.8.2 Etude de danger de la ZAC de Séméac-Soues

A la demande du bureau d'étude désirant évaluer l'état de l'ouvrage de délestage de l'Alaric à Soues entre le pont de la voie ferrée et le petit lac de Soues.

Dans un premier temps demande d'intervention de la brigade de la CATLP pour procéder au débroussaillage. La brigade du SMAA est intervenue pour abattre les arbres implantés aux abords de l'ouvrage avant le décapage des dalles de bétons qui le constitue.

3.5.8.3 Suivi de chantiers divers

Ces derniers ont été réalisés en régie après état des lieux ponctuel :

- Purge d'embâcles à Séméac entre les ponts de l'A64 et de la voie ferrée.
- Suppression de chablis à Castéra-Lou en amont du pont de la RD 119.
- Purge d'embâcle dans le bois d'Aureilhan.
- Relevage de la ripisylve quartier Lescure à Auriébat. Celle-ci par abandon de l'entretien conduit à une surverse de l'Alaric vers une voie communale lors des crues.

3.5.8.4 Autres chantiers suivis

- -Construction d'un pont sur les Arribets à Soues dans le cadre des travaux de déviation de la RD8 par le CD 65.
- Suivi chantier curage du fossé ouest de l'Aule aux abords de la RN21 par la DIR Sud Ouest
- Elaboration dossier Loi sur l'Eau
- Réalisation de plusieurs dossiers à la demande de collectivité : travaux sur la Bouey à Bernac-Debat, protection de berge à Barbachen et Réparation muret à Monfaucon

3.5.9 Perspectives 2022

La crue de ce mois de janvier a, tout comme celle de décembre 2021, occasionné le report d'actions prévues en ce début d'année. Dans cet ordre la disparition d'une partie du chemin d'accès bordant l'Adour va obliger à une réorganisation de l'action.

3.5.9.1 Poursuite du programme

Cela concerne les deux sous bassins. Aux actions prévues viendront s'ajouter celles planifiées en 2021et non réalisées en raison des conditions climatiques.

Poursuite de l'état des lieux du réseau collinaire et secondaire de l'Alaric : Loulès ; le Chéoux et le Caparrieu.

3.5.9.2 Hors programme

- Phase 2 des travaux à Rabastens suite au diagnostique réalisé en 2021
- Finalisation du protocole de gestion des ouvrages de l'Aule



Suppression d'embâcles à Séméac



Relevage ripisylve à Auriébat



Suppression d'embâcles au bois d'Aureilhan

3.6 Sous bassin versant des Lées et du Larcis

3.6.1 Contexte territorial et géomorphologique

Depuis le 1er janvier 2019, le SMAA couvre la totalité du bassin versant des Lées et de leurs affluents. Les deux Lées principaux (Lées dit « de Lembeye » - FR238 et Lées dit « de Garlin » - FR421-1) prennent leurs sources à l'amont du territoire proche du plateau de Ger, alors que le Larcis (FR238-4), troisième cours d'eau le plus important, prend sa source sur la Commune de Luc-Armau.

Cette différence résulte du contexte géologique historique.

Alors que le Larcis coule sur des argiles cohésives et parfois même compactées, les berges des Lées laissent apparaître différentes couches alluvionnaires composées de galets, graviers et argiles, issus des Pyrénées, lorsque les Lées étaient encore rattachés à l'axe du Gave de Pau.

Les Lées et leurs affluents (versant Est notamment) sont plus mobiles que le Larcis mais de manière générale, les fortes pentes de ce territoire de coteaux (13 à 15 pour mille en amont de la RD 943; Axe Pau-Auch), entrainent des vitesses d'écoulement importantes sur le bassin aval des Lées et la zone de confluence avec l'Adour.

3.6.2 Contexte administratif et réglementaire

Les dossiers du PPG et de la DIG Warsman des Lées Amont (17 nouvelles communes) ayant été déposés fin 2020, le SMAA a été autorisé à démarrer son programme de première restauration dans le cadre de l'arrêté 64-2021-07-21-00005.

Celui-ci venant compléter les arrêtés en cours sur le bassin médian et la bassin aval des Lées, l'ensemble du bassin versant des Lées et Affluents est dès lors couvert par un arrêté réglementaire.

La poursuite de la crise sanitaire n'a pas permis, comme en 2020, de réunir la commission des Lées où toutes les communes (anciennes + nouvelles = 83) sont invitées. Néanmoins, les municipalités et les référents communaux ont été tenus informés directement (tel, mail) par le technicien rivière des opérations menées sur le terrain.

Les réunions d'information avant travaux sur les nouvelles communes ont néanmoins été organisées auprès des riverains mais leur présence est restée faible, compte tenu de la situation sanitaire.

Le travail de concertation du technicien a de fait été augmentée en termes de rencontres individuelles et surtout de temps passé à expliquer l'intervention du syndicat et/ou sa non-intervention.

3.6.3 Suivi des cours d'eau et évènements climatiques

Outre la crise sanitaire, l'année 2021 est à l'image de 2020 avec une forte crue dès le mois de janvier, entre le samedi 30 et le dimanche 31 avec un pic de crue ayant atteint 4,42 m le 31 janvier à 17H25 sur les Lées Réunis à la station vigicrue de Lannux (32).

Si le début de l'été et entre autres le mois de juillet a bien été arrosé, des pics de chaleur ont été enregistrés en aout et septembre à plus de 35°C.

La fin de l'année ressemble également à 2019 et 2020 avec une nouvel épisode pluvieux important entre le 08 et le 11 décembre ayant entraîné la formation d'une crue débordante à l'échelle du bassin médian (Lembeye) et aval (Garlin et partie gersoise). Le pic de crue a été relevé à 4.41 m le vendredi 10 décembre à 16H.

Pour rappel, les plus hautes eaux enregistrées à Lannux ont été relevées à 4.54 m le 12 juin 2018.

Malgré tout, ces deux crues importantes n'ont pas entrainé d'inondations sur des zones habitées et leur suivi au jour le jour sur le terrain a permis d'anticiper, en collaboration avec les communes, la mise en place du panneautage sur les voiries inondées.

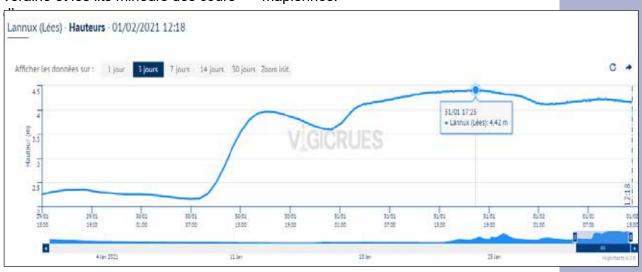
Les processus d'érosion latérale ont cependant impacté la végétation riveraine et les lits mineurs des cours En effet, cette succession des pics de crues et de décrue sur 2-3 jours est toujours aussi rapide sur les Lées et représentative de leur fonctionnement hydrologique.

Ceci conforte la réflexion amorcée dans le cadre du Papi Adour Amont sur la nécessité d'anticiper les alertes par la mise en place des stations de mesure plus en amont, dans le secteur amont-médian (Lembeye).

Elles permettraient de mieux suivre la formation et l'évolution des différentes crues qui peuvent, selon les saisons, se produire en moins d'une demi-journée et entraîner des montées d'eau surprenantes sur l'aval, à l'image de la crue exceptionnelle du 12 juin 2018. En effet, les communes de Gers n'ont pas été alertées par les services préfectoraux, considérant que la pluviométrie locale était faible, ce qui était d'ailleurs le cas.

Par ailleurs, la récurrence et la fréquence de ces événements pluvieux mobilisent de plus en plus de temps des techniciens rivière et de moyens financiers du syndicat.

Plusieurs jours sont consacrés à leur suivi, à la mise en œuvre de travaux de restitution des écoulements et aux conseils techniques auprès des communes et des riverains, dans le cadre des compétences gémapiennes.



3.6.4 Mise en œuvre du programme de travaux



Lées Lembeye Baleix avant restauration



Lées Lembeye Baleix après restauration



Réouverture bras Lées garlin Mascarràs



Réouverture bras Lées garlin Mascarràs, connexion aval

3.6.4.1 Travaux de 1ère restauration

Restauration de la végétation sur le Saget (Commune de Viella - 32)

Restauration du Lées de Lembeye (FRFR 238) et du Petit-Lées de Baleix (FRFR 238.1) sur la commune de Baleix

3.6.4.2 Travaux d'entretien post crues de fin 2020 et 2021

Interventions ciblées à l'échelle du périmètre de compétence sous DIG (secteur Lembeye, et BV aval). Dégagement des ouvrages, réouverture de chenaux, traitement des encombres

<u>Travaux de gestion de la dynamique fluviale et milieux aquatiques :</u>

Réouverture d'un ancien bras du Lées de Garlin (Commune de Mascaraàs - 64)

3.6.4.3 Autres actions de communication, de concertation ou de gestion concertée menée en 2021

Comme tous les ans le technicien rivière a reçu les étudiants en formation de technicien rivière au CFPPA 65 sur la parcelle agroforestière de Lembeye.

Dans le cadre de la convention de gestion et d'animation des parcelles expérimentales en agroforesterie, en gestion des haies brise crues et pratiques agricoles culturales signée avec la Cté de Communes Nord-Est Béarn, le SMAA a été sollicité par le Dpt 64 et le CPIE Béarn pour travailler à l'organisation d'une journée de sensibilisation sur le secteur de Lembeye.

Il s'agissait de proposer un moment d'échange grand public autour des vers de terre, dans le cadre des animations grand public du Département 64, intitulées « les 64 fantastiques ».

Au fil des échanges, un programme sur une journée complète a été bâti. Elle s'est déroulée le 06 novembre 2021 à Anoye avec la diffusion du film « Bienvenue les vers de terres » et l'intervention de François Stuck (réalisateur) et de Sarah Singla (Association Clef de Sol et cultivatrice) à l'initiative de ce film.

Le SMAA, par l'intermédiaire de ses techniciens a permis de faire le lien avec le territoire et les cultivateurs locaux pratiquant les techniques de conservation et de régénération des sols.

Ces cultivateurs et les techniciens rivière ont participé au débat post diffusion avec S Singla et F. Stuck.

Tour à tour et selon leurs propres expériences ils ont pu ensemble témoigner des bénéfices de la régénération des sols sur la limitation des impacts des crues débordantes et notamment des crues flash de printemps durant lesquelles l'érosion des sols augmente fortement les débits, entraîne des sur inondations et le colmatage des cours d'eau.

A l'issue du repas proposé par les producteurs locaux de la conserverie du Vic-Bilh, la cinquantaine de personnes présentes s'est rendue sur la parcelle inondable de M. Fabien Clouté à Lespielle, proche du Moulin Bellegarde pour découvrir un sol toujours couvert, jamais travaillé et recélant une bonne densité de vers de terre.

Ouverte au grand public, cette journée a aussi permis de réunir des élus du territoire, des agriculteurs locaux de toutes générations, des représentants du réseau Agro réseau 64 et d'autres collectifs travaillant sur l'agronomie des sols, des agents de collectivités (Ctés de Communes, Dpt 64...).

La participation et les échanges furent nombreux et intéressants.

A l'issue de cette journée, le SMAA a été sollicité par des agriculteurs locaux du bassin versant des Lées et du Larcis pour renouveler cette opération dans le cadre des soirées film-débat de Ciné Garlin. M. Stuck et Sarah Singla sont également favorables pour un ciné débat le 22 février prochain.



Intervention Sarah Singla



Animation sur le terrain



Analyse de sol

3.6.4.4 Opérations prévisionnelles pour 2022



Film «Bienvenue les vers de terre»

Travaux:

Terminer la programmation 2021 avant mars 2022.

Poursuivre le programme de restauration des Lées aval dans le cadre du renouvellement de la DIG de ce secteur avec la restauration du Saget aval et poursuite de celle du Lesté (Lannux-Ségos).

Débuter les travaux de la deuxième tranche de première restauration du PPG des Lées Amont avant l'automne (Communes de Sedze-Maubecq, Saubole).

Opérations de communication et de concertation...:

Présenter le travail d'étude d'Elisa Valat sur l'érosion des sols, le résultat de la concertation des EPCI adhérents au syndicat sur ce thème et proposer des actions.

Travailler avec les structures qui nous ont sollicité sur le sujet durant ce stage ou à l'issue (CA 64, syndicats voisins...)

Participer au ciné Débat autour du film « Bienvenue les vers de terre » organisé par Ciné Garlin le 22 février 2022.

3.7. Sous bassin de l'Arros

La programmation de transition 2021-2025 sur base de DIG Warsman dans le but de préparer la future DIG globale du SMAA pour 2023 est en attente d'arrêté (février 2022) Notre DIG a été déposée fin 2020, les complétudes effectuées en avril 2021 et la signature de l'arrêté est prévue en février 2022.

3.7.1 Les crues



Les crues du 10 et 11 décembre caractérisées par des pluviométries généralisées ont montré des niveaux modérés sur l'axe Arros. Cet épisode est caractéristique d'une crue d'hiver avec gros volumes mais des pics de crue contenus. On peut caractériser cet épisode de crue annuelle.

Ce type de crue par sa durée relativement longue et des niveaux modérés crée d'une part des charriages de bois morts importants qui se bloquent sur certains ouvrages et d'autre part des érosions de berge. On parle de crue morphogène.

Sur le fonctionnement du lit majeur l'Arros à Villecomtal/Arros lorsqu'elle dépasse les 4m alimente sa rive gauche par le bassin du Larthé et effectue un travail de laminage pour la commune de Plaisance du Gers.

Des actions légères post crue ont été réalisées afin de restituer des écoulements satisfaisants.



Formation de quelques embâcles sur des ponts de l'Arros



Quelques chablis sur le Bouès par un débit de plein bord prolongé

3.7.2 Conseil auprès des propriétaires



A ce jour la quasi-totalité des propriétaires considère le SMAA comme un interlocuteur principal dès lors qu'ils souhaitent intervenir sur les cours d'eau.

Que ce soit dans le guidage des choix techniques ou de l'accompagnement aux dossiers de déclaration il est utile de conserver ce lien qui nous permet d'aborder plus facilement des sujets plus sensibles sur la gestion des cours d'eau. Souvent ces échanges permettent d'aborder les problématiques diverses comme l'érosion des sols et leur permettre de se poser des questions sur leurs pratiques.

3.7.3 Le lien avec le PAPI





Travail en relation avec le PAPI Adour Amont qui permet grâce à notre connaissance de terrain et le lien avec les territoires d'engager au mieux cette démarche.

Notre connaissance de terrain permet d'accompagner les communes notamment pour l'élaboration ou la révision des plans communaux de sauvegarde.

Cette cartographie des champs d'inondation est le fruit du travail de terrain du SMAA et des élus de la commune de Tournay qui leur permet de s'approprier cette responsabilité et associer la collectivité gémapienne qui possède une bonne connaissance de terrain.

Nous avons aussi des contacts fréquents avec des habitants de zones inondables ou nous essayons d'apporter les informations nécessaires sur leur situation et les possibilités qui s'offrent à eux. Cette action permet après certains événements de les replacer dans le contexte et ainsi relativiser ces phénomènes.

Appui à l'étude de restauration de la continuité écologique sur l'Arros. Le rendu personnalisé de cette étude a permis d'engager une vraie réflexion sur ce sujet complexe avec notamment les irrigants qui sont souvent concernés indirectement.

3.7.4 Des actions de ralentissement dynamique

Une réflexion générale sur des actions de ralentissement dynamique est initiée et sera abordée dans le futur programme du SMMA. Dès à présent des initiatives sont menées avec des agriculteurs volontaire.

Ci-après un abaissement de merlon transversal avec projet de plantation de deux alignements de haies qui permettent de ralentir les flux d'eau en période de crue.



Arasement du merlon et mise en appui des matériaux pour accompagner la surverse



Profil final mis à la côte projet



Réalisation des alignements pour la plantation avec dent de déroctage : limiter au maximum le travail du sol



Plantation de deux alignements arbustifs



Paillage avec copeaux de bois sur plantation



Crue du 10 et 11 décembre 2021 : répartition homogène de la lame d'eau et surverse douce

3.7.5 Réalisation de chantiers de valorisation de biomasse en partenariat avec des agriculteurs et entreprises

Broyage sur site pour la première opération



Vue sur la ripisylve après exploitation



Broyage sur site

Le choix de gestion du syndicat sur la ripisylve des cours d'eau s'établit sur deux piliers fondamentaux. Le premier consiste à favoriser une ripisylve fonctionnelle issue essentiellement de régénération naturelle avec un accompagnement de gestion modérée. Le second est la valorisation de la biomasse issue de cette régénération dans le but de donner du sens à l'action publique et œuvrer à favoriser les ressources locales. Tout cela bien évidemment en établissant comme principe la gestion durable.

Nous avons donc effectué cette opération avec pour la grande majorité une valorisation de la biomasse avec deux agriculteurs pour un usage de litière animale.

Cette opération a été supervisée par le syndicat mais a été financée par les agriculteurs.

3.7.6 Actions de sensibilisation

Dans le cadre d'une journée organisée par Bordeaux Sup Agro des étudiants en ingénieurs sont venus faire une visite chez Christian ABA-DIE agriculteur spécialisé en agriculture de conservation à Estampes dans le Gers dans la vallée du Bouès. Le SMAA a été associé afin de faire le lien entre la gestion des sols et celle de l'eau.

Au quotidien, étant en relation directe avec les agriculteurs nous essayons de les amener petit à petit vers une sensibilisation à l'érosion des sols, aux couverts végétaux et aux pratiques culturales.

Progressivement dans le cadre du PAPI des collectivités s'intéressent à cette question et commencent à engager des démarches notamment au travers des commissions agricoles. Ce travail reste à consolider et surtout à poursuivre dans les années à venir.



Etudiants Sup Agro Bordeaux

3.8 Actions de communication et d'animation



Intervention à Corneillan



Intervention au collège de Vic-en-Bigorre



Les confinements liés à la Covid 19 ne nous ont pas permis de réaliser toutes les animations pour lesquelles nos partenaires nous avaient sollicité. Malgré tout, nous avons profité de la moindre possibilité pour satisfaire les besoins du territoire.

3.8.1 Interventions dans les établissements scolaires

Les interventions dans les établissements scolaires sont un des axes principaux de développement de notre stratégie de communication car les programmes s'orientent de plus en plus vers la connaissance et la gestion des espaces naturels et des aménagements qui leur sont liés.

3 interventions à l'école primaire de Corneillan (32)

3 interventions à l'école primaire de Lannux (32) 3 interventions à l'école primaire de Ségos (32)

1 intervention à l'école primaire de Sedzère (64) 6 interventions au collège Pierre Mendès France de Vic-en-Bigorre (65)

En novembre et décembre 2011 nous avons mis en place un nouveau format d'intervention: il s'agit d'installer dans la cour d'un établissement scolaire (lycée agricole Jean Monnet de Vic-en-Bigorre) l'exposition de 20 panneaux qui présentent de nombreux éléments liés au cours d'eau sur le territoire du SMAA (la faune piscicole, problème des déchets, la trame verte et bleue, la ripisylve, les espèces invasives, ...)

Cette exposition «Adour amont» est l'occasion d'organiser des animations et d'instaurer des échanges avec les jeunes.

Au lycée agricole Jean Monnet, au-delà de la présence pendant un mois de l'exposition visible à tous moments dans la cour, 10 interventions ont été réalisées avec des étudiants de tous les niveaux, de la 3ème au BTS et même formation adulte.

Les panneaux de cette exposition sont conçus autant que possible avec les partenaires locaux, ce qui constitue en plus un travail de connaissance des cours d'eau :

- les poissons avec les écoles primaires
- la trame verte et bleue avec les étudiants BTS
- les inondations avec les 5ème du collège de Riscle
- l'eau à Bagnères de Bigorre avec des jeunes de la MJC de Aureilhan, ...

En 2022, nous souhaitons poursuivre la création de nouveaux panneaux pour enrichir l'exposition et l'installer dans d'autres établissements scolaires

Accueil de 2 stagiaires en BTS Gestion et Protection de la Nature pendant 2 mois pour un inventaire faune - flore des berges de l'Adour.



Intervention au lycée agricole de Vic-en-Bigorre

3.8.2 Sensibilisation du grand public

Cette année le programme des animations prévues pour le grand public n'a pas cessé d'évoluer entre annulations et changement de dates. Nous avons tout de même organisé

- une journée de mobilisation citoyenne et ramassage des déchets au bord de l'Echez avec les étudiants en BTS Gestion et protection de la Nature de Vic-en-Bigorre le samedi 3 avril
- une matinée sur le thème des zones humides sur le site de la Maison de l'Eau à Jû-Belloc
- une rando en partenariat avec Groupama sur le thème de la qualité de l'eau entre Bazet et Bazillac le samedi 28 août
- une matinée avec les étudiants du lycée Adriana sur le thème du changement climatique et ses conséquences sur la flore et les aménagements en bord de cours d'eau
- une rando au bord de l'Adour à Jû- Belloc sur le thème de la dynamique fluviale le 22 octobre.

Pour compenser les nombreuses annulations des animations grand public, nous avons installé l'exposition «Adour amont» pendant 3 mois entre mai et août au bord de l'Adour au centre du village d'Estirac.

Journée en partenariat avec Groupama

3.8.3 Chantiers-jeunes

Les différentes périodes de confinement n'ont pas été favorables à l'organisation de chantiers jeunes.

Le partenariat avec l'espace jeunes de l'association Pierre et Terre à Riscle (32) s'est tout de même poursuivi et nous avons pu organiser entre le 12 et le 17 juillet, un chantier sur l'Adour à proximité de Riscle à la découverte de l'ancienne gravière et de l'observatoire ornithologique installé au bord d'un de ces lacs.



Chantier-jeunes MJC Vic-en-Bigorre

3.8.4 Animations avec les structures jeunesse



Animation MJC Vic-en-Bigorre

Le partenariat avec la MJC de Vic-en-Bigorre (65) se poursuit et nous avons réalisé un topoquizz, c'est à dire un petit guide de découverte de Vic-en-Bigorre à travers les éléments liés à l'Echez qui traverse la commune.

Le même travail a été réalisé avec le centre de loisirs de Plaisance-du-Gers (32).

3.8.5 Site internet et facebook



Site internet



Compte facebook

Le site internet «adour-amont.fr» est en place, il est alimenté régulièrement des informations importantes que doit diffuser le SMAA. Des outils tels que les cartes interactives doivent encore être améliorés.

Depuis avril 2021 : 1290 visites et 30 200 affichages.

Le fil d'actualité du site internetest complété par le compte facebook du SMAA avec plus de 1 300 personnes touchées pour certaines publications.

3.8.6 Plaquette de présentation

La plaquette de présentation du SMAA a été imprimée. Il s'agit d'une chemise cartonnée de 3 volets qui présente les principes fondamentaux du SMAA :

- la mobilité des cours d'eau
- une gestion durable à l'échelle du bassin versant
- la mission du technicien rivière
- les actions du SMAA
- contacts et partenaires

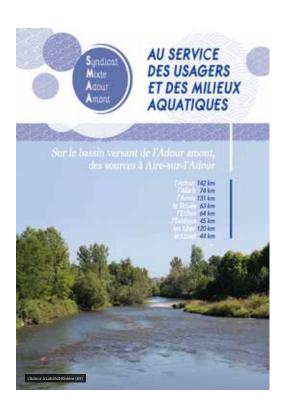
Cette plaquette sera complétée par des fiches qui seront téléchargeables sur le site du SMAA, ces fiches seront actualisées dès que nécéssaires. les premières fiches qui vont être diffusées seront :

- le trombinoscope des élus du bureau et la liste des élus du SMAA

- le trombinoscope des agents du SMAA
- la carte des territoires d'intervention des agents
- l'organisation des structures qui s'occupent de la gestioin des cours d'eau D'autres fiches suivront :
- la charte d'entretien des cours d'eau (actuellement en discussion)
- le programme Narura 2000

. . .

Il est prévu que cette plaquette soit diffusée par le biais des EPCI auprès des communes du territoire du SMAA soit environ 500 exemplaires. les 500 autres exemplairtes sont destinés à être distribués à nos partenaires



ACTIONS DU SMAA





3.8.7 Journée thématique avec les élus



Le 22 décembre nous avons organisé une journée de visite pour faire un bilan des crues du mois de décembre. Les 10 élus présents étaient accompagnés par 10 agents du SMAA et nous nous sommes rendus sur 4 sites particuliérement représentatifs de cette crue de l'Adour :

- Odos et le quartier du Bouscarou implanté sur une ancienne zone humide
- Maubourguet et la réflexion sur le développement des zones d'expansion de crues en amont de la commune
- Izotges et la confluence de l'Arros et de l'Adour
- et Tarsac avec la problématique du remblai SNCF qui empêche l'écoulement des eaux.

3.8.8 Relation avec la presse

Ordizan: l'Adour nettoyée après la crue de fin 2019



Environnement, Ordizan Publié le 22/10/2021 à 05:11

L'essentiel La crue de décembre 2019 a détérioré l'Adour et menacé au moins une conduite de gaz. Des travaux en plusieurs phases ont été engagés.

Si beaucoup ont la mémoire courte s'agissant de la météo, des écarts de température, des fortes pluies ou des inondations ces dernières années, à Ordizan, le maire Roland Dethou

Une crue qui a provoqué des dégâts d'érosion sur la rive droite du cours d'eau et menacé dangereusement plusieurs ouvrages d'un intérêt capital comme le bassin de décantation des eaux de pluie sur la D8, la conduite de gaz et le chemin de servitude menant à la station d'épuration du villace.

Depuis quelques jours voire mois, des travaux ont été engagés grâce à l'intervention des équipes du SMAA chargées de la sécurité publique et de l'interde général. Ils interviennent sui a dynamique du cours d'eau pour éviter d'autres dégnéations et d'autres engagements financiers comme le précise Romain Teulery. La mission de ce dernier, technicien rivière, est d'identifier les interventions prioritaires, récolter les autorisations administratives et coordonner les travaux avec les entreprises. Plusieurs articles de presse sont parus tout au long de l'année pour expliquer les actions du SMAA.

- concernant les travaux, exemple Ordizan
- concernant le suivi des inondations (crue de décembre)
- concernant les animations (au lycée de Vicen-Bigorre)

3.8.9 Réunions par sous bassin



Le syndicat a atteint sa taille définitive et donc il était important de pouvoir le présenter au plus près du terrain lors des réunions qui ont été organisées par sous bassin, d'abord sur la partie amont du territoire.

- le 12 octobre, sous bassin Echez et Louet
- le 20 octobre, sous bassin Adour amont
- le 21 octobre, sous bassin Alaric et Estéous

4

Bilan des actions suivies par le technicien inondation concernant la gestion des champs naturels d'expansion des crues et les actions mises en œuvre sur du ralentissement dynamique

4.1. Rappel des principaux objectifs de l'année 2021

- Participer à la concertation avec les différents acteurs du territoire (riverains, élus locaux) avant les phases de travaux
- Progresser sur la connaissance des risques d'inondation et sur le fonctionnement des bassins versants
- Identifier et faire émerger les projets majeurs à mener
- Participer au suivi des travaux de restauration des champs d'expansion de crue et d'aménagement des

bassins versants (plantations de haies...)

Deux projets en particulier ont été lancés en 2021 :

- L'aménagement de parcelles agricoles (plantation de haies...) en vue de ralentir les écoulements sur le sous-bassin de l'Arros ;
- La mise en retrait d'un merlon afin de restaurer des zones d'expansion de crue sur le sous-bassin de l'Echez.

4.2 Rabastens et Villecomtal



Le premier projet a été lancé suite à des problèmes récurrents d'inondation par ruissellement sur les communes de Rabastens-de-Bigorre et de Villecomtal-sur-Arros. Un diagnostic a donc été réalisé en début d'année 2021 avec des préconisations (Voir note technique rédigée en annexe).

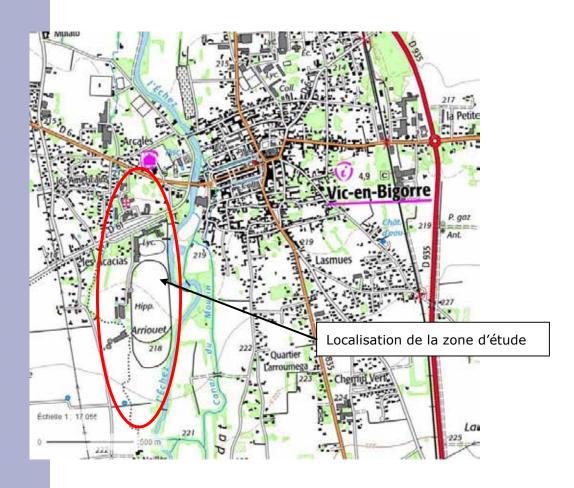
Ce diagnostic a été présenté et accepté par les élus des deux communes concernées ainsi que par les agriculteurs travaillant les parcelles agricoles situées sur la zone d'étude. Voici les préconisations présentées dans le document :

- Mise en œuvre d'une haie brise crue sur talus sur 5 ml avec bande enherbée de 5ml; La longueur est de 820ml soit une surface totale de 0.82 hectares.

- Mise en œuvre de deux noues végétalisées en fond de talwegs sur une largeur de 10ml, composées de végétation mixte (arbustive et herbacée); La longueur totale de 380ml soit une surface de 0,38 hectares.
- -Mise en œuvre de haies sur 3ml de large sur 970ml soit 0,29 hectares

La note technique présentée en annexe a donc été rédigée et signée par le maire de Rabastens-de-Bigorre ainsi que par les deux agriculteurs concernés par les aménagements afin d'être prise en compte dans le PLUI porté par la communauté de communes Adour Madiran. La prise en compte des préconisations présentées dans cette note permet de faire reconnaitre les aménagements envisagés dans un document d'urbanisme et donne ainsi une existence légale à ces aménagements avec des règles permettant de les maintenir dans le long terme (interdiction pour les propriétaires de supprimer ces aménagements identifiés comme « éléments du paysage »). Suite à la validation du PLUI en fin d'année 2021 les aménagements envisagés vont donc pouvoir être mis en œuvre en 2022.

4.3 Vic-en-Bigorre



Le deuxième projet portait sur la mise en œuvre d'une haie brise-crue sur un talus afin de restaurer environ 25 hectares de champs d'expansion de crue de l'Echez.

Afin de pouvoir réaliser les travaux de création d'une haie brise-crue sur talus les services de la DDT des Hautes-Pyrénées ont demandé la réalisation d'une étude hydraulique avec modélisation en 2D pour évaluer l'incidence de cet aménagement.

Cette étude a été réalisée en cours d'année et présentée en fin d'année aux services de l'Etat et aux élus de la commune de Vic-en-Bigorre. L'étude démontre clairement l'intérêt de laisser se détériorer le merlon présent en berge de l'Echez et de mettre en œuvre l'aménagement envisagé (haie brise-crue sur un talus d'une hauteur de 30cm en moyenne).

L'intérêt de réaliser ce projet a été partagé par l'ensemble des participants aux différentes réunions. Un dossier de déclaration de travaux reprenant les éléments issus de l'étude a donc été réalisé et envoyé à la DDT des Hautes-Pyrénées. Les travaux devraient pouvoir être réalisés en 2022.

5

Orientations pour l'année 2022

5.1 Orientations pour l'année 2022

L'année 2022 sera support de 4 grandes actions principales

- Elaboration du PPG global pour l'ensemble du territoire SMAA : Temps important pour le SMAA, l'arrivée à échéance de certains PPG du territoire oblige à travailler à la constitution d'un programme global structuré par bassin versant permettant d'harmoniser la politique du territoire en matière de gestion des cours d'eau.

Ainsi le SMAA devra, avec l'appui d'un bureau d'étude recruté prochainement, travailler au complément de diagnostics, à la concertation locale, à la définition des enjeux par sous bassin, ... pour établir une programmation la plus complète possible sur les années 2023 – 2028.

- Préparation et mise en œuvre du programme d'action pour l'année 2022 :

Qu'ils soient associés à un programme ancien comme le PPG porté par le SMGAA, ou récent comme les dossiers «Warsman» sur les têtes de bassin en particulier, le SMAA, comme chaque année, doit mettre en œuvre les travaux inscrits dans les documents de planification.

Ainsi de la visite de terrain avec l'élu local ou le propriétaire à la réception des chantiers ou la constitution de compte rendu, les agents du syndicat devront assurer toutes les tâches permettant de garantir la mise en œuvre du programme annuel objet d'une première demande d'accompagnement auprès de l'AEAG.

- Préparation et mise en œuvre des interventions hors PPG :

Les rivières étant vivantes, les actions prévues dans le cadre de programme quinquennaux doivent être adaptées alors que d'autres n'ont tout simplement pas pu être prévues lors de la rédaction du dossier initial. Ainsi, et particulièrement cette année du fait des crues successives de décembre 2021 et janvier 2022, le SMAA doit travailler à la réalisation de travaux nouveaux en identifiant au plus juste les besoins techniques et financiers.

La mise en place d'un partenariat étroit entre les services instructeurs des DDT concernées et des structures qui apportent le soutien financier au SMAA est aujourd'hui indispensable et constitue un axe de travail prioritaire du SMAA.

En effet, la répétition des crues majeures, en lien avec le changement climatique maintenant avéré, oblige le syndicat à s'adapter tant financièrement que techniquement. Dans le même temps et de façon plus générale, la réglementation, la forme et les délais de validation des dossiers devront eux aussi être adaptés aux nouvelles règles du jeu qui s'imposent aux syndicats de rivières si l'on veut maintenir un niveau d'implication constant dans la mise en œuvre des actions de reconquête du bon état des rivières.

Des échanges se font alors entre les partenaires du SMAA (DDT, OFB, Fédérations de pêches, collectivités locales, financeurs...).

Le technicien doit ainsi animer ces échanges, identifier les procédures réglementaires, chiffrer précisément les actions, et les mettre en œuvre.

- Actions sur les zones humides et Natura 2000 :

Depuis septembre 2021 le SMAA a recruté un agent pour assurer l'animation du site N2000 Vallée de l'Adour et suivre et animer les actions d'inventaires des zones humides du bassin versant de l'Adour Amont.

Les connaissances techniques de cet agent et le temps dédié sur ces missions pourront permettre au SMAA de mieux intégrer la conservation et la valorisation des espaces et des espèces d'intérêts dans la conduite des programmes de travaux du SMAA.

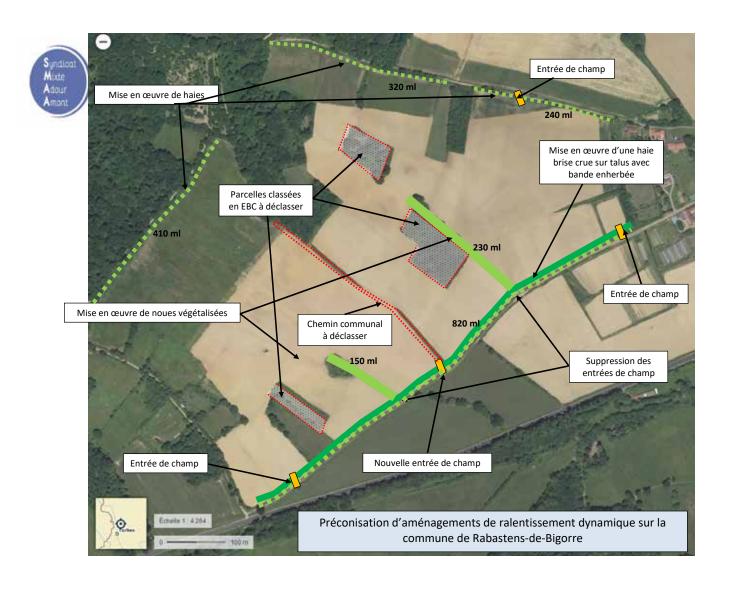
Enfin, l'inventaire des zones humides initié depuis la fin de l'année dernière est perçu comme un support permettant à terme d'identifier précisément les besoins du territoire en matière de zones humides. Cette phase de diagnostic n'est ainsi pas une fin en soit mais bien le début de la mise en place d'une politique globale sur les zones humides menée à l'échelle du bassin versant et adaptée aux enjeux et aux capacités du territoire.

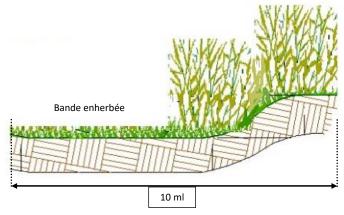
5.2 Bilan coût journée technicien

Voir annexe 5 p 107

ANNEXE 1

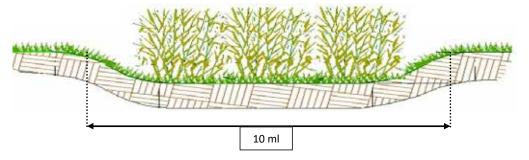
Préconisation d'aménagements de ralentissement dynamique sur la commune de Rabastens-de-Bigorre



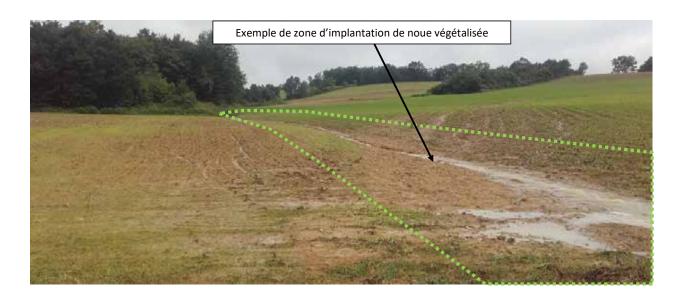


La végétalisation de la crête et du pied du talus peut se faire par régénération naturelle assistée (arrêt du broyage). La bande enherbée pourra être fauchée selon les besoins, la seule préconisation faite est de la maintenir en herbe et de ne pas travailler le sol sur cette bande.

Croquis noues végétalisées (vue de face)



La végétalisation de la noue peut se faire par régénération naturelle assistée (broyage uniquement pour entretenir la végétation arbustive)



<u>Détail des préconisations d'aménagement de ralentissement dynamique sur la commune de</u> Rabastens-de-Bigorre :

- Mise en œuvre d'une haie brise crue sur talus sur 5 ml avec bande enherbée de 5ml; La longueur est de 820ml soit une surface totale de 0,82 hectares.
- Mise en œuvre de deux noues végétalisées en fond de talwegs sur une largeur de 10ml, composées de végétation mixte (arbustive et herbacée); La longueur totale de 380ml soit une surface de 0,38 hectares.
- Mise en œuvre de haies sur 3ml de large sur 970ml soit 0,29 hectares.

Ces surfaces sont proposées au classement dans le PLUI en tant **qu'éléments de patrimoine (article L 151-23 du Code de l'urbanisme)**. Concernant la gestion de ces espaces, les propriétaires s'engagent à les conserver dans leur surface et leurs positions mais peuvent intervenir en gestion de végétation selon les contraintes d'usage (compatible avec le passage d'un système d'irrigation) tout en respectant les croquis d'aménagement définis précédemment.

Ces préconisations permettent de participer activement au ralentissement des flux de ruissellement et totalisent une surface globale de 1,49 hectares.

En contrepartie de ces aménagements les propositions suivantes sont faites :

- ➤ Déclassement des parcelles identifiées en EBC suivantes : Section B parcelles numéros 227 (contenance 2780m²), 334 (contenance 3810 m²) et 358 (contenance 7750 m²) soit au total 1,34 hectares ;
- > Déclassement du chemin communal sur 360 ml soit environ 1500 m².

En contrepartie des surfaces utilisées pour les aménagements de ralentissement dynamique il est donc proposé de pouvoir exploiter les surfaces référencées ci-dessus pour une surface équivalente de 1,49 hectares.

Fait à Rabastens-de-Bigorre le 8 mars 2021 (en triple exemplaires),

Signatures (à faire précéder de la mention manuscrite, « lu et approuvé »)

Pour la commune de Rabastens-de-Bigorre Les propriétaires foncier Madame la maire

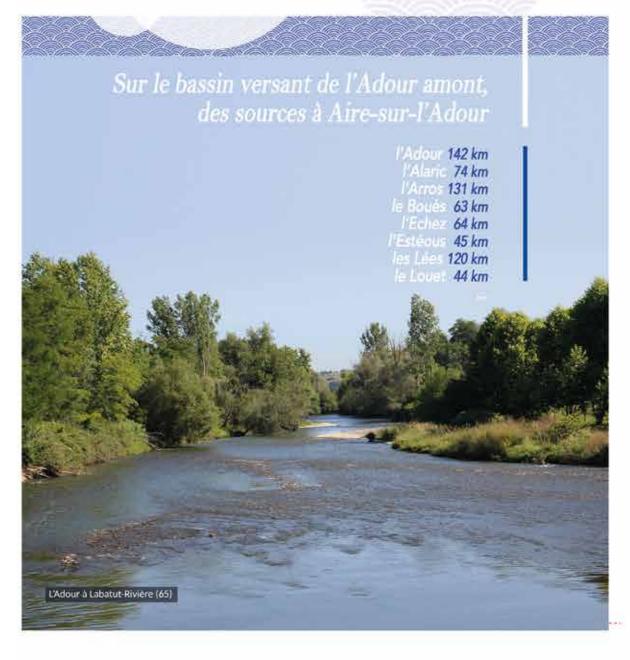
Véronique THIRAULT Frédéric LASSEGUES

Serge LAPEYRONIE

ANNEXE 2 Plaquette du SMAA



AU SERVICE DES USAGERS ET DES MILIEUX AQUATIQUES





Des sources à la plaine

En amont, les torrents sont capricieux : parfois secs en été, ils peuvent gonfier brusquement sur un orage. En hiver, l'eau est stockée dans le manteau neigeux. Mais gare au printemps, à la fonte des neiges!

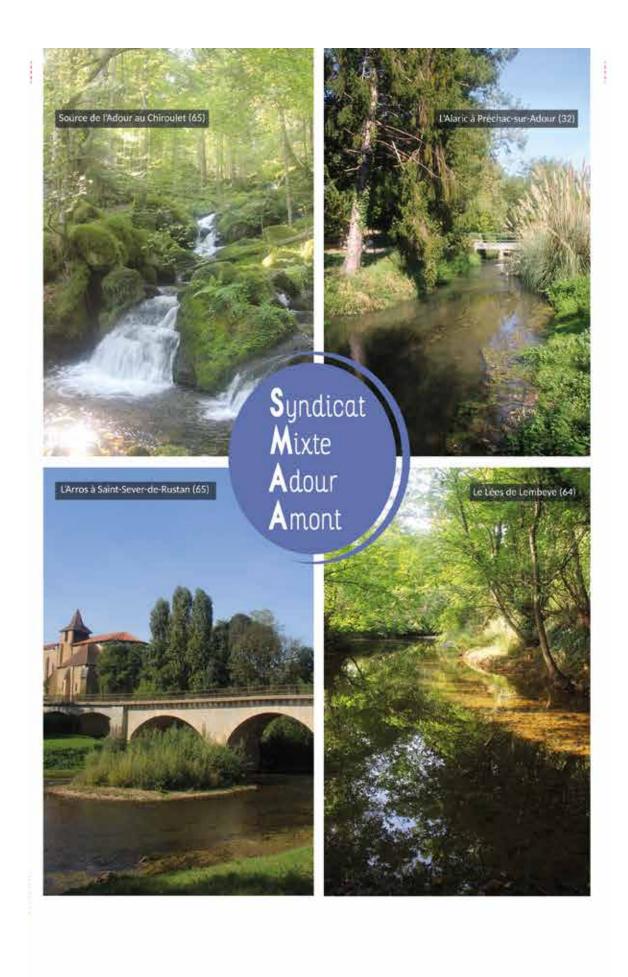
Ces cours d'eau se rassemblent, constituent des rivières qui deviennent les affluents principaux du fleuve Adour.

Erosion et inondation

Naturellement, par le jeu de l'érosion et de la sédimentation, les crues modifient année après année, le profil du lit mineur des cours d'eau.

La chenalisation d'une partie des cours d'eau et l'exploitation des granulats sur l'axe Adour avant les années 2000 font apparaître des problèmes de dynamique fluviale. Les infrastructures et les aménagements (ouvrages d'art, stations de pompage, routes, maisons...) installés à proximité du cours d'eau ou sur des zones de fort ruissellement risquent de subir de fortes dégradations.





Parce qu'une action en amont a toujours une conséquence en aval, le territoire du bassin versant de l'Adour amont est l'échelle de gestion cohérente du fleuve et de ses affluents.

Le regroupement de tous les syndicats de rivières a été finalisé en janvier 2020. Le SMAA s'étend des sources de l'Adour jusqu'à Aire-sur-l'Adour et regroupe 389 communes.

Des commissions par sous-bassins sont créées pour conserver le lien avec chaque commune. À chaque sous bassin est attribué un technicien de rivière.



Périmètre des communes du SMAA

— Un technicien à votre service —

MISSION DU TECHNICIEN DE RIVIERE

Le technicien de rivière est l'interlocuteur privilégié des collectivités et de la population dès qu'une question se pose sur la gestion d'un cours d'eau. Il analyse la situation et évalue la possibilité d'une intervention. Il est l'interface avec les services administratifs. Il fait le suivi technique des travaux.

74

ACTIONS DU SMAA

Déclaration d'Intérêt Général

Le SMAA doit intervenir dans un cadre très précis, celui

- de l'intérêt général
- de la sécurité publique
- de la protection des milieux

La procedure de Déclaration d'Intérêt Général validée par les services de l'État permet de réaliser des travaux d'aménagement et de gestion des cours d'éau non domaniaux (ce qui est le cas sur le territoire du SMAA), en cas de carence des propriétaires.



Cestion de la apparmique resolute in extratien de la massinie

Ouverture de bras, enlèvement d'embācles, arbres dangereux, talutage... dans le but de favoriser le libre écoulement des eaux.



Presention des monovators

Gestion des digues, des zones d'expansion de crues, et l'ensemble des actions de prévention des inondations pour assurer la protection de la population.



Notice 2000

Animation et mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Vallée de l'Adour.

Assistance au montage et au suivi de contrats en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Concertation avec les propriétaires et les partenaires.



Information - Animation

À destination du grand public, riverains, élus, scolaires... Expliquer le fonctionnement et les différents modes de gestion de l'Adour et de ses affluents (journées thématiques, expositions, site internet, interventions...).



Strittlers de decoulumente

Création, entretien, animation du «Sentier de l'Adour et ses annexes», des itinéraires «Au gré de l'Adour».

Site internet: adour-amont.fr facebook: FSMAA



CONTACTS

SMAA siège social 21 place Corps Franc Pommiès 65 500 Vic-en-Bigorre accueil@adour-amont.fr SMAA põle aval Maison de l'eau 32 160 Jü-Belloc 05 62 08 35 98 SMAA pôle amont Parc d'activités Dominique Soulé 33 avenue du Général Leclerc 65 200 Bagnères-de-Bigorre 05 62 95 11 14



PARTENAIRES































Toutes les fiches sont mises à jour et disponibles sur le site internet du SMAA : adour-amont ît

ANNEXE 4

Bilan coût journée technicien